Prix : 12 Francs

N° 51 — 24 Octobre 1942

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

EN EXCLUSIVITÉ AU **NORMANDIE**

DÉFENSE D'AIMER

AVEC

Suzy **DELAIR**

MONA GOYA . JOSÉ BISBAL

Paul **MEURISSE . GABRIELLO**

Guillaume Louis Jean
DE SAX . SALOU . RIGAUX

d'après l'opérette "Yes" de
M.M. ALBERT WILLEMETZ . RENÉ PUJOL.
JACQUES BOUSQUET et PIERRE SOULAINE

MUSIQUE DE MAURICE YVAIN
RÉALISATION : RICHARD POTTIER
PRODUCTION
CONTINENTAL FILMS

le film gai de la Saison !

PROCHAINEMENT EN EXCLUSIVITÉ AU **NORMANDIE**

BRIGITTE HORNEY
JOHANNES HEESTERS
DANS

Illusion

RÉALISATION:
VICTOR TOURJANSKY

Un couple magique : **Brigitte HORNEY**, au visage énigmatique et passionné, et **Johannes HEESTERS**, séduisant et plein de fougue.

Saisis par l'amour, ils ne savent plus s'ils ont été sincères ou s'ils ont joué la comédie...

UN FILM U.F.A

N° 51 — 24 OCTOBRE 1942 — 12 Fr.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE
29, Rue Marsoulan, Paris (12e) - Did. 85-35

PARTIE OFFICIELLE

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CINÉMA - COMMUNIQUÉS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

INSTRUCTION MINISTÉRIELLE RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

La Direction Générale de la Cinématographie Nationale, créée par la loi du 30 mai 1942, et placée sous l'autorité directe du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Information, possède avec des moyens accrus les mêmes attributions que celles qui avaient été conférées par la loi du 11 avril 1942 (article 7), au Service du Cinéma, qui dépendait précédemment du Secrétariat Général à l'Information.

De même, la compétence du C.O.I.C. n'a pas été modifiée par le décret du 25 mai 1942, mais le Directeur Responsable, qui était placé à sa tête, est remplacé par un Comité de Direction de trois membres également responsables, et possédant toutes les attributions du Directeur Responsable.

Le Comité de Direction du C.O.I.C. a donc essentiellement, comme le Directeur Responsable auparavant, un double rôle :

1° Il représente la profession dans ses rapports avec tous les organismes publics et privés, français et étrangers.

2° Il est chargé de la direction de l'ensemble de l'Industrie Cinématographique, et des collaborateurs de création du film, et prend à cet effet toutes mesures qu'il juge indispensables en matière technique, économique et sociale.

Le Directeur Général de la Cinématographie Nationale est Commissaire du Gouvernement auprès du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

LE COMITE DE DIRECTION

Le Comité de Direction a droit d'initiative et de décision, sauf veto du Commissaire du Gouvernement, pour toutes les questions d'ordre professionnel définies à l'article 2 de la loi du 16 août 1940.

Les décisions édictant des règles professionnelles sont prises par le Comité de Direction. Il convoque, toutes les fois qu'il le juge utile, la Commission Consultative dans son ensemble, ou les Sous-Commissions intéressées, suivant la nature des questions à traiter.

Le Directeur Général de la Cinématographie Nationale fait connaître au Comité de Direction les questions pour les solutions desquelles le Gouvernement est décidé, pour une raison d'intérêt général, à intervenir directement. Il informe alors le Comité de Direction de l'évolution de ces questions, sur lesquelles le Comité de Direction donne son avis du point de vue professionnel.

Le Comité de Direction étudie toutes mesures nécessaires en vue de la solution de ces problèmes, et assure l'exécution des décisions prises.

LES ORGANES CONSULTATIFS

Le Comité de Direction s'entoure des avis des Sous-Commissions de la Commission Consultative, que leurs Présidents élus représentent en permanence auprès de lui.

La Commission Consultative exprime son avis sur les questions qui lui sont soumises par le Comité de Direction. Elle se réunit sur convocation de ce dernier.

Les Présidents peuvent convoquer les Sous-Commissions de la Commission Consultative pour étudier les problèmes soulevés par le Comité de Direction ou par la profession. Avant de procéder à ces convocations, les Présidents des Sous-Commissions soumettent à l'approbation du Comité de Direction l'ordre du jour et la date prévue pour ces réunions. Après chaque réunion, il est dressé un procès-verbal, qui ne sera valable qu'après avoir été soumis à l'approbation du Comité de Direction.

Le Commissaire du Gouvernement a le droit d'assister ou de se faire représenter à toutes les réunions de la Commission Consultative plénière.

Le Comité de Direction se réunira périodiquement en présence du Commissaire du Gouvernement pour traiter avec celui-ci des questions communes et lui soumettre toutes les questions qui doivent recevoir son approbation.

LES SERVICES DU C.O.I.C.

L'autorité du Comité du Direction est déléguée, au sein du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, au Secrétaire Général, sous la responsabilité duquel sont placés tous les Services.

RAPPORTS AVEC LES MEMBRES DE LA PROFESSION

Les ressortissants de l'Industrie Cinématographique sont tenus de s'adresser directement au C.O.I.C. pour :

1° Toute question qui appelle un règlement dans le cadre professionnel.

2° Toute affaire d'ordre professionnel, dont le règlement dépend des pouvoirs publics français, ou des autorités d'occupation.

Le Directeur Général de la Cinématographie Nationale ne peut être saisi de ces questions que si le C.O.I.C. s'est prononcé à leur sujet, et si le temps nécessaire à leur examen s'est écoulé.

RAPPORTS AVEC LES AUTORITES FRANÇAISES ET ALLEMANDES.

Les relations entre le C.O.I.C. et les différents Ministères ou Administrations locales françaises seront assurées par l'intermédiaire du Commissaire du Gouvernement.

Les relations entre les industries cinématographiques et les Autorités d'occupation correspondantes seront assurées par les membres du Comité de Direction ou par délégation par le Secrétaire Général du C.O.I.C. Le Directeur Général de la Cinématographie Nationale en sera régulièrement informé et pourra intervenir à la demande des intéressés.

LE MINISTRE,
Secrétaire d'Etat
chargé de l'Information.

VOLONTAIRES POUR L'ALLEMAGNE

CIRCULAIRE DES SECRETAIRES D'ETAT AU TRAVAIL ET A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE RELATIVE A L'ENCADREMENT DES EQUIPES PARTANT EN ALLEMAGNE

Secrétariat d'Etat au Travail
—
Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle
—
Cabinet.

ETAT FRANÇAIS

Paris, le 6 octobre 1942.

Le Secrétariat d'Etat au Travail et le Secrétaire d'Etat à la à la Production Industrielle

à

Messieurs les Préfets, Inspecteurs Généraux de la Production Industrielle, Inspecteurs Divisionnaires et Inspecteurs du Travail,

Objet : Envoi de main-d'œuvre en Allemagne. Encadrement des équipes.

Référence : Instruction Interministérielle du 24 septembre 1942.

J'attire de la façon la plus nette votre attention, non seulement sur l'intérêt, mais sur la nécessité de l'encadrement des équipes à envoyer en Allemagne Les dispositions prises pour le réaliser ne devront, toutefois, en aucun cas, retarder le départ de l'équipe, mais devront, au contraire, être de nature à l'accélérer.

Il y aura lieu, à ce sujet, de faire particulièrement ressortir aux chefs d'entreprises toute l'importance que le Chef du Gouvernement attache à ce que :

... d'une part, toutes les catégories sociales et, en particulier, les ingénieurs et les agents de maîtrise participent à l'effort de solidarité nationale constitué par la relève des prisonniers au moyen de l'envoi en Allemagne de travailleurs français,

... d'autre part, la tenue morale et la discipline générale des équipes de travail-

leurs qui partent en Allemagne soient assurées au moyen d'un encadrement social, solide et efficace, réalisé par le personnel de maîtrise de l'usine ou des usines ayant constitué l'équipe.

En ce qui concerne les modalités d'encadrement et le rôle à assigner aux cadres, vous vous inspirerez des directives suivantes :

1° Dans le cas où les usines allemandes demandent ou acceptent d'engager des ingénieurs ou des agents de maîtrise pour leur confier un poste technique dans leurs ateliers ou leurs bureaux, il n'existe aucune difficulté pour constituer des équipes complètes, encadrées techniquement et socialement, à fournir par les entreprises françaises.

2° Dans le cas où aucune demande portant sur du personnel de direction et de maîtrise n'est explicitée par la fiche d'une usine allemande, il conviendra que vous interveniez de la façon la plus nette, tant auprès de l'entreprise française que des services allemands, en vous référant à la présente circulaire, pour qu'un encadrement social soit réalisé à raison d'un ingénieur par équipe quelle que soit son importance, et d'un contremaître ou agent de maîtrise pour 25 hommes, les équipes comportant un nombre important d'ouvriers (en principe, équipes supérieures à 200 ouvriers) pourront être encadrées par plus d'un ingénieur. Les équipes de moins de 25 ouvriers peuvent être encadrées seulement par un seul contremaître ou par un ouvrier désigné comme chef d'équipe. Lorsque l'équipe est constituée par plusieurs entreprises, la désignation du personnel d'encadrement est faite en entente entre ces entreprises. Les ingénieurs encadrant socialement l'équipe pourront, à la demande de l'entreprise allemande, être employés par celle-ci à tout travail technique de leur compétence.

3° Les ingénieurs employés techniquement seront rémunérés par la firme allemande, un complément de salaire correspondant à leur activité sociale pouvant, le cas échéant, leur être versé par l'employeur français. Ce supplément de salaire est remboursé par le fonds de compensation institué par la loi n° 174 du 20 janvier 1942. Les ingénieurs employés exclusivement pour l'encadrement social sont payés par l'employeur français, lequel est également remboursé par la Caisse de Compensation.

4° Le rôle d'encadrement social se résume comme suit :

a) ***En France :***

— Constitution de l' « équipe » au sens social du mot, dès la désignation des ouvriers; renforcement progressif de la cohésion de l'équipe et maintien de son moral, par des explications données aux ouvriers sur leur devoir, sur leur existence en Allemagne, sur la liaison qui sera maintenue, non seulement entre les membres de l'équipe, mais encore entre l'équipe et l'entreprise à laquelle elle appartient.

— aide à apporter aux ouvriers en ce qui concerne les formalités ou exigences matérielles précédant leur départ.

b) ***En Allemagne :***

— Installation de l'équipe sur place (couchage, nourriture, aide apportée aux employeurs allemands en vue de la meilleure utilisation des ouvriers dans les ateliers),

— règlement avec l'entreprise allemande de toutes les questions, sont de principe, soit de détail soulevées par l'installation et par l'acclimatement des ouvriers,

— centralisation des opérations administratives relatives à la vie en commun de l'équipe,

— liaison entre les ouvriers et l'employeur allemand,

— liaison avec les services de la main-d'œuvre française en Allemagne,

— discipline des locaux dépendant de l'usine et affectés aux ouvriers français en dehors de leur travail,

— organisation de l'existence des ouvriers pendant les heures de détente et de loisir,

— liaison avec l'entreprise française et avec les familles des ouvriers.

5° Le rôle d'encadrement social est donc très étendu. Il doit être considéré, par ceux qui seront jugés dignes de l'assurer, à la fois comme un honneur, et comme une charge dont ils sont comptables envers le pays.

Le Secrétaire d'Etat au Travail :
Hubert LAGARDELLE.

Le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle :
Jean BICHELONNE.

MÉTAUX NON FERREUX

COMMISSARIAT A LA MOBILISATION DES METAUX NON FERREUX

DECISION N° RG-6 DU 20 SEPTEMBRE 1942 RELATIVE A LA MOBILISATION DES « METAUX NON FERREUX » DANS LES LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le Commissaire à la Mobilisation des Métaux non Ferreux,

Vu la loi du 26 janvier 1942 relative à la création d'un Commissariat à la Mobilisation des Métaux non Ferreux,

Vu le décret du 26 janvier 1942 désignant le Commissaire à la Mobilisation des Métaux non Ferreux,

Vu la loi du 4 juin 1942 réglant l'exécution et le contrôle de la Mobilisation des Métaux non Ferreux et à la répression des infractions,

Vu les décisions G-1 et G-2 des 18 juin et 1er juillet 1942 du Commissaire à la Mobilisation des Métaux non Ferreux,

Vu le décret du 28 août 1942 relatif à la Mobilisation des Métaux non Ferreux dans les locaux industriels et commerciaux,

Décide :

Article premier. — La présente décision concerne les personnes physiques ou morales inscrites au Registre du Commerce, autres que les ressortissants du Comité d'Organisation de l'Industrie Hôtelière qui restent soumis à mes Décisions G-1 et G2 des 18 juin et 1er juillet 1942.

Elle vise les objets ou éléments d'objets qui étaient, le 1er septembre 1942, la propriété de ces personnes physiques ou morales et qui sont constitués par du cuivre, du plomb, de l'étain, du nickel ou par des alliages renfermant plus de 30 % de ces métaux, à l'exclusion :

a) De ceux d'entre eux se trouvant à la date du 1er septembre 1942 dans les locaux à usage d'habitation privée;

b) De toutes matières, produits bruts, demi-produits et vieilles matières répondant aux définitions données à l'article 4 de la Décision B-16 du 9 juillet 1942 du Répartiteur, Chef de la Section des Métaux non Ferreux;

c) De l'outillage industriel en service, y compris les rechanges et accessoires utilisables en l'état et exclusivement destinés à l'outillage en service;

d) De tous matériels et objets construits ou fabriqués en exécution des autorisations et dérogations accordées par le Répartiteur, Chef de la Section des Métaux non Ferreux, et utilisables en l'état;

e) Des œuvres d'art antérieures à 1860.

Art. 2. — Aucun transfert juridique ou matériel, aucun changement d'affectation portant sur les objets ou éléments d'objets susvisés, ne peuvent être effectués en dehors des autorisations délivrées par le Commissaire à la Mobilisation des Métaux non Ferreux ou par ses représentants.

Par transfert juridique, il faut entendre, notamment, tous actes de commerce, achats, ventes, prêts, gages, donations ou échanges, que les objets appartiennent ou non à leur détenteur actuel.

Par transfert matériel, on comprendra tout démontage et tout déplacement même s'il s'agit d'un déplacement d'un établissement à un autre établissement appartenant au même propriétaire.

Par changement d'affectation, on comprendra toutes opérations susceptibles d'altérer ou de modifier la nature des objets ou éléments d'objets susvisés, de changer leur destination ou leur emploi, d'entraîner leur dégradation ou leur perte.

Les demandes d'autorisation visées au premier alinéa du présent article doivent être adressées, soit par l'intermédiaire des Comités d'Organisation soit directement pour les personnes physiques ou morales qui ne ressortissent d'aucun Comité.

Art. 3. — Pour l'application des mesures de mobilisation, les objets ou éléments d'objets bloqués en vertu de l'article 2 ci-dessus sont rangés dans les trois groupes ci-après :

a) Outillage. — Ce groupe comprend exclusivement les instruments de travail spécialisés, constituant pour l'entreprise et suivant sa nature, ses moyens essentiels de production ou de distribution; machines et outils, leurs rechanges et accessoires (tuyauterie, canalisations, conducteurs électriques, etc.) autres que ceux exclus à l'article 1er.

b) Objets destinés à la vente. — Ce groupe comprend tous les produits finis appartenant à des fabricants ou à des commerçants, qui sont destinés à être livrés à la consommation. Peuvent être considérés comme produits finis, tous les objets qui ne sont pas visés par l'article 4 de la Décision B. 16 du 12 juillet 1942 du Répartiteur, Chef de la Section des Métaux non Ferreux.

c) Tous les biens, meubles ou immeubles en métaux non ferreux qui ne sont pas compris dans les deux groupes précédents.

Art. 4. — Les personnes physiques ou morales définies à l'article 1er devront déclarer les quantités de cuivre, plomb, étain, nickel ou alliages renfermant plus de 30 % de ces métaux contenus dans les objets des deux premiers groupes, dans des conditions qui seront précisées par des décisions particulières qui leur seront notifiées, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur Comité d'Organisation.

Les divisions industrielles ou commerciales, les succursales ou les filiales d'une entreprise qui sont géographiquement séparées devront faire les déclarations distinctes.

Les conditions dans lesquelles les dits objets seront mobilisés feront également l'objet de décisions particulières.

Art. 5 — Les objets du 3e groupe qui peuvent être facilement démontés et qui ne sont pas indispensables à l'activité des entreprises, notamment ceux qui concourent seulement au bien-être, au confort, au luxe, seront tenus immédiatement à la disposition du Commissaire à la Mobilisation des Métaux non Ferreux. Sont compris parmi ces objets :

Appliques, lampes, bougeoirs, chandeliers, lampadaires, lustres et candélabres.

Articles réclame.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Accessoires de vestiaires, patères, consoles, boîtes.

Coffrets, cache-pots.

Enseignes,

Canalisations électriques en cuivre.

Garnitures de bureau, cendriers, corbeilles et paniers.

Garnitures de foyer.

Garnitures de cheminée.

Ornements, revêtements des portes et des murs, décorations intérieures et extérieures.

Plaques de propreté, plaques indicatrices, panonceaux, plaques de clés.

Rampes d'escalier ou de balcon, barres, mains courantes,

Robinetteries.

Tuyaux de cuivre ou de plomb.

Vases et objets décoratifs, etc.

Le Commissaire à la Mobilisation des Métaux non Ferreux et des Délégués seront juges en dernier ressort des objets mobilisables.

Les propriétaires devront procéder immédiatement au démontage et au rassemblement des objets. Ils recevront un ordre de prélèvement individuel en vue du ramassage.

Celui-ci sera assuré suivant les indications des Agents du Commissariat à la Mobilisation des Métaux non Ferreux. Les objets seront payés dès livraison, sur la base de 30 francs le kilogramme pour les métaux cuivreux (cuivre, bronze, laiton, tombac et maillechort), 75 francs pour le nickel et l'étain; 6 francs le kilogramme pour le plomb, ces prix couvrant les frais éventuels de démontage des objets.

Art. 6. — Les contrevenants aux dispositions de la présente décision, et en particulier les personnes qui ne souscriront pas les déclarations ou les demandes d'autorisation, qui feront un faux usage des autorisations délivrées, qui rédigeront, transformeront, falsifieront ces autorisations, qui donneront dans leur déclaration ou demande de fausses indications, qui ne livreront pas les objets soumis à la mobilisation, seront passibles des sanctions prévues par les Lois et Règlements en vigueur.

Signé : REGNIER.

SECRETARIAT GENERAL

MISE EN GARDE

Le C.O.I.C. met en garde de la façon la plus formelle les Studios d'une part, les Collaborateurs de Création d'autre part, qui sont l'objet de sollicitations de la part de Producteurs qui ne seraient pas titulaires de licences, ou qui auraient déjà utilisé les licences qui leur ont été accordées.

Avant de passer un contrat pour la réalisation d'un film, il est toujours loisible aux Studios de téléphoner au Service des Industries Techniques, et aux Collaborateurs de Création, 92, avenue des Champs-Elysées (Balzac 41-20), pour savoir si la réalisation du film pour lequels ils sont pressentis, est autorisée.

Les producteurs qui concluraient des engagements au sujet de films, alors que le nombre de licences qui leur a été accordé est atteint, ou alors qu'aucune licence n'aurait été accordée, sont passibles du retrait immédiat de la carte d'identité professionnelle et de l'autorisation de fonctionner.

Le Secrétaire Général :
R. BURON.

ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

ENTREPRISES DOTEES D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Le C.O.I.C. rappelle que la loi du 22 juillet 1941, relative aux entreprises, biens et valeurs appartenant aux juifs, frappe de nullité tous accords qui seraient passés directement avec les entreprises, sans l'assentiment de l'Administrateur provisoire; seul, celui-ci est habilité pour passer tous accords ou tous actes engageant l'entreprise et ceci, pendant la durée de son mandat.

SERVICE DU CONTROLE DES RECETTES

BILLETS DU C.O.I.C.

Le Service du Contrôle des Recettes communique :

Messieurs les Exploitants utilisant les billets du C.O.I.C. sont instamment priés de faire parvenir leurs commandes en tenant compte que *les délais d'impression sont de quatre semaines environ.* Etant donné les circonstances actuelles, nous ne pouvons répondre de la livraison en temps utile concernant les commandes passées tardivement.

D'autre part, il est rappelé :

1° Qu'il est *formellement interdit de surcharger les billets pour quelle que cause que ce soit;*

2° Ceux-ci ne peuvent être vendus qu'au prix qu'ils portent imprimé, sauf déclassement constaté par la délivrance d'un billet de supplément. (Décision n° 6 article 3.)

3° Que les spectateurs admis dans une salle à titre gratuit ou pour un motif de service, doivent néanmoins être porteurs d'un billet « Exonéré » ou « Service » suivant le cas.

Ces billets ne peuvent être délivrés que dans les limites et conditions fixées par l'Administration des Contributions indirectes.

Nous vous prions également de noter qu'il doit être remis aux titulaires de carte de contrôle permanente, délivrée par la *Filmpruefstelle* de la *Propaganda-Abteilung*, un un billet « Service », par place demandée.

SERVICE DES DISTRIBUTEURS

LES SEANCES SUPPLEMENTAIRES SANS AUTORISATION SONT INTERDITES

Il est porté à la connaissance du C.O.I.C. que certains exploitants, lorsqu'ils passent un film remportant chez eux un grand succès, se croient autorisés à donner des séances supplémentaires sans en demander l'autorisation préalable à leurs fournisseurs.

Le C.O.I.C. rappelle que le contrat-type fixant les conditions générales de location de films est toujours en vigueur, et que l'article 7, paragraphe 2, chapitre « Réduction ou prolongation de la durée de passage » stipule :

Toute projection d'une durée supérieure ou inférieure à celle prévue au bon de commande est rigoureusement interdite.

En conséquence, au cas où un exploitant croirait devoir passer outre, il s'exposerait à se voir réclamer, par son fournisseur, une nouvelle location du film (minimum égal à la première semaine) sans préjudice de tous autres dommages et intérêts, ceci conformément à l'application de l'article 13 du même contrat-type.

COPIE EGAREE

Le C.O.I.C. signale que la copie n° 26 du film-annonce *Le Fatriote*, de la Société Régina, et retournée par le Cinéma Olympia, de Tours, n'est pas arrivée à destination, et que, malgré de nombreuses réclamations, elle n'a pu retrouver ce film-annonce.

Prière, aux maisons de Distribution, de donner tous renseignements utiles, soit directement à la Société Régina, soit au C.O.I.C., Section « Distributeurs », au cas où ce film-annonce vous serait remis, par erreur.

SERVICE DES EXPLOITANTS DE SALLES

AVIS AUX EXPLOITANTS DE SALLES

Il est porté à la connaissance des exploitants de Salles cinématographiques que la redevance mensuelle perçue par les Autorités d'occupation pour la carte d'autorisation allemande sera supprimée à dater du 1er janvier 1943.

Les Exploitants dont la carte n'aura pas encore été validée jusqu'à fin décembre 1942, sont invités à le faire dès maintenant en envoyant leur carte et la somme correspondant au nombre de mois restant à payer, au C.O.I.C., 92, Champs-Elysées.

L'attention des Exploitants est attirée sur l'obligation d'avoir à payer la redevance jusqu'à la date limite indiquée ci-dessus, s'ils ne veulent pas encourir de sanctions.

SEANCES SPECIALES

Il est rappelé aux Exploitants qu'ils ne doivent, *sous aucun prétexte*, louer leur salle ou y organiser des spectacles autres que leurs séances normales sans avoir au préalable demandé l'autorisation du C.O.I.C.

DELEGUES REGIONAUX

Il est rappelé aux Exploitants qu'ils doivent, pour toutes les questions administratives, s'adresser à leur délégué régional qui leur répondra directement.

D'autre part, il leur est demandé de s'abstenir de faire des démarches personnelles auprès des préfectures. Dans tous les cas, ces démarches doivent être faites par le Délégué qui a été spécialement accrédité auprès d'elles.

L'ANNONCE DES PRESENTATIONS CORPORATIVES ET LE DROIT DE RESILIATION DES CONTRATS

La publication du journal *Le Film* étant bi-mensuelle, il s'ensuit que l'annonce des présentations corporatives ne peut pas toujours paraître en temps utile pour permettre aux exploitants d'user de leur droit de résiliation de contrat dans les délais fixés.

Les droits des exploitants sont néanmoins sauvegardés puisque la Décision n° 14, article 2, précise que le distributeur devra prévenir ses clients sept jours avant la première projection publique ou privée du film, par lettre recommandée, mais que, toutefois, il sera dispensé d'adresser cette lettre s'il a la possibilité d'informer ses clients par les journaux corporatifs dans les mêmes délais.

Par conséquent, si les journaux corporatifs ne paraissent que postérieurement à la présentation annoncée et que l'exploitant n'ait pas été avisé par lettre recommandée, ses droits restent sauvegardés.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

SERVICE SOCIAL

PORT DES PROGRAMMES

Le Service Social communique :

La Commission Mixte d'Etudes Sociales de l'Exploitation, dans sa séance du 6 octobre 1942, après avoir rappelé que tout déplacement effectué pour le service d'une entreprise devra être compris dans les heures de présence prévues par l'horaire, a décidé que le préposé au port du programme doit être rétribué sur la base du salaire correspondant à sa qualication professionnelle.

Bien que le port du programme ne fasse pas partie des attributions reconnues de l'opérateur, ce dernier peut effectuer ce travail. Tout accord particulier conclu antérieurement au 6 octobre 1942 reste valable sauf en cas d'inaptitude physique nettement démontré ce qui ne pourrait alors être motif à licenciement.

L'employeur devra inclure dans son contrat d'assurance le risque transport résultant des dispositions ci-dessus.

PRESENTATIONS CORPORATIVES

Date	Heure	Salle	Film	Distributeur
PARIS (POUR LA GRANDE RÉGION PARISIENNE ET LA RÉGION DE LYON OCCUPÉE)				
Mardi 27 oct.	10 h.	Français	*Patricia*	Films Vog
Jeudi 29 oct.	10 h.	Aubert-Pce	*Le Mistral*	Eclair-Journ.
RENNES (POUR LA BRETAGNE ET L'OUEST)				
Jeudi 22 oct.	10 h.	Français	*Promesse à l'Inconnue*	C.P.L.F.

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

Date		Salle	Film	Distributeur
PARIS				
Mercredi 14 oct.	Excl.	Paramount	*Monsieur la Souris*	Films Richebé
Mercredi 14 oct.	Excl.	Elysées-Ciné	*Le Chevalier noir*	Zénith Films
Jeudi 15 oct.	Excl.	Olympia	*Valse Triomphale*	Tobis
Vendredi 16 oct.	Excl.	Ermitage	*A vos Ordres, Madame*	Pathé Consort.
Vendredi 16 oct.	Excl.	Normandie	*Crépuscule*	Tobis
Mercredi 21 oct.	Excl.	Madeleine	*L'Appel du Bled*	U.F.P.C.
Mercredi 4 nov.	Excl.	Colisée / Aub.-Palace	*Feu Sacré*	Eclair-Journal.
BORDEAUX				
Mercredi 4 nov.	Excl.	Olympia	*La Neige sur les Pas*	Eclair-Journal.

LISTE DES ENTREPRISES AYANT REÇU DU MINISTÈRE DE L'INFORMATION

(Art. 1er de la loi du 26 Octobre 1940)

ET DES AUTORITÉS OCCUPANTES L'AUTORISATION D'EXERCER LEUR ACTIVITÉ

(Quatrième liste)

I. — SECTION PRODUCTION

a) **Producteurs de grands films :**

Carte nº	Nom de l'Entreprise	Nom du Responsable
P. 22	**U. F. P. C.**	Tissier

(A suivre.)

II. — SECTION DISTRIBUTION

Carte nº	Nom de l'Entreprise et Liste des Agences	Nom du Responsable
D. 27	**Industrie Cinématographique**	Guerlais

(A suivre.)

SALLES EXPLOITÉES EN ZONES OCCUPÉE ET NON OCCUPÉE AYANT REÇU DU MINISTÈRE DE L'INFORMATION (Art. 1er de la loi du 26 Octobre 1940) L'AUTORISATION D'EXERCER LEUR ACTIVITÉ

(Troisième liste)

IV. — SECTION EXPLOITATION

a) **Format standard :**

Carte nº	Nom de la Salle	Nom du Responsable
S 131	**Omnia-Cinéma** à Bouligny-sur-Meuse	
	Moderne à Nouzonville	Rendolet
S 132	**Le Bon Accueil** à Blamont	Rousseau
S 133	**Cinémonde** à Paris	Rigal
S 134	**Cinéma Notre-Dame** à Cholet	Richard
S 135	**Rex-Colonie** à Paris	Picquois
S 136	**Eden** à Aubervilliers	Marly
S 137	**Palace** à Nevers	Mangematin
S 138	**Alcazar** à Asnières	Lescure
S 139	**Le Pleyel** à Saint-Denis	Loubat
S 140	**Royal-Palace** à Pessac	Leroy
S 141	**Celtique** à Boulogne-Billancourt	Joron
S 142	**Luna** à Paris	Hirschfeld
S 143	**Familia** à Badonviller	Hipp
S 144	**Le Pelleport** à Paris	Gerbaud
S 145	**Le Moderne** à Argenteuil	Fournier
S 147	**Salle des Fêtes** à Béthisy-Saint-Pierre	Cointin
S 148	**Variétés Parisiennes** à Paris	Charlas
S 149	**Ciné-Mondial** à La Courneuve	Blanchard
S 150	**Jeanne d'Arc** à Rennes	Becdelièvre
S 151	**Le Paramount** à Paris	Richebé
S 152	**Phénix** à Paris	Stibbe
S 153	**Le Rabelais** à La Haye Descartes	Aurillard
S 154	**Acacias** à Paris	Raclot
S 155	**Normandy** à Vimoutiers	de Fesquet

(A suivre.)

b) **Format réduit**

Carte nº	Nom des localités	Nom du Responsable
R 33	**Lunéville**	Ruettard
R 34	**Epone**	Vincent
R 35	**Saint-Jean-Pied-de-Port**	Garat
R 36	**Arches**	Evrard
R 38	**Scaer**	Kervran
R 39	**La Flotte en Ré**	Penaude
R 41	**Thézenay, Airvault, Reperoux**	La Hire
R 42	**Renaze**	Border
R 43	**Gourdemanche**	
	Saint-Vincent-du-Lorouël	Morin
	Pruille L'Eguille	
R 44	**Tilchatel**	
	Gemeaux	Girodet
	Lux	
R 46	**Harbonnières**	
	Rosières	Dersigny
	Chaulnes	
R 47	**Nord-sur-Erdre, La Montagne**	Coutos
R 48	**Saint-Aulaye**	Vergnaud
R 49	**Chantonnay**	Roy
R 50	**Pavilly**	Peaucellier
R 51	**Pompignac, Tizac, Nerigean**	
	Baron, Saint-Quentin-le-Baron	Peyronnet
R 52	**Bourges**	Néron
R 53	**Vertus, Lucquy, Amagne**	Morville
R 54	**Montigny-Lencoup**	
	Donnemarie-en-Montois	Mabrier

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Format réduit *(Suite)*

Carte nº	Nom des Localités	Nom du Responsable
R 55	**Charny, Champignelles**	Lolivier
R 57	**Villefranche-sur-Cher**	Lemaire
R 58	**Beauvais-sur-Matha, Sieq**	Jarousseau
	Macqueville, Fontaine-Chalandray	
	Dieulouard	Haas
R 59	**Tonnay-Boutonne, Beurlay**	
R 60	**Les Noviliers, Lussant**	Haberbusch
	Saleux, Ailly-sur-Somme	
R 61	**Picquigny, Saloucl**	Gits
	Camon, Vers-sur-Selle	
	Barre-des-Monts, Fromentine	Grohard
R 62	**Auvers-sur-Oise**	Fardel
R 63	**Ligny-Le Châtel, Pontigny**	Fournier
R 64	**Saint-Philbert-de-Grandlieu**	Béliard
R 65	**Saint-Sauveur, Courson**	
R 66	**Chevannes, Druyes, Thury**	Beillon
	Saint-Savin-de-Blayes	
R 68	**Saint-Yzan-de-Soudiac**	Delage
	Bussac, La Garde	
	Goderville, Doudeville	
R 69	**Fauville-en-Caux, Saint-Valéry**	Hardouin
	Bray et Lu	Affeton
R 70	**Mirebeau-sur-Beze**	Berthier
R 71	**Patay**	Cirera
R 72	**Mesnil-Val**	Decorde
R 73	**Beuzeville**	
R 74	**Saint-Georges-du-Vièvre**	Brouet
	Appeville, Lieurey	
	Touquin, Mortcerf	
R 75	**Vaudoy, Jouy-Le Châtel**	Toulon
	Beauvoir-sur-Mer	Vrignaud
R 76	**Montguyon**	Verdeau
R 77	**Moy, Nauroy, Roisel, Essigny**	
R 78	**Villers-Saint-Christophe**	Trigallez
	Pont-Rousseau	Tixier
R 79	**Ay**	Thénard
R 80	**Liverdun**	Richalet
R 81	**Chapelle-sur-Loire**	
R 82	**Sainte-Maure, Bourgueil**	Proux
	Richelieu, Restigne, Avoine	
	Saint-Michel, Nersac, Roullet	Pinaud
R 83	**La Guerche-de-Bretagne**	Pihour
R 84	**Fougères**	Ménager
R 85	**Mansles, Saint-Séverin**	
R 86	**Aubeterre**	
	Aubeterre, Montboyer	Meillan
	Montignac	
R 87	**Lézardrieux**	Libouban
R 88	**Formerie**	Langlois
R 89	**Loué**	Labrousse
R 90	**Villers-Allerans, Hermonville**	Lafrançaise
R 91	**Lignan-de-Bordeaux**	
	La Tresne, Fargues	Lacaze
R 92	**Giral**	Houyel
R 93	**Jouarre**	Guibert
R 94	**Port-Louis**	Giorgetti
R 95	**Beuvraignes**	Fillion
R 96	**Bain-de-Bretagne**	Evain
R 97	**Gravigny, Brosville**	
	Heudreville	Devincre
R 98	**Frontenay-Rohan-Rohan**	Charrier
R 99	**Duclair**	Biard
R 100	**Lassay**	Audon
R 101	**Châteauneuf-en-Thimerais**	
	Courville-sur-Eure	Fauchet
	Vertheuil, Cissac-Médoc	Delgado
R 102	**Beaumont-le-Roger**	Gérard
R 103		

(A suivre.)

c) **PATRONAGES TOUS FORMATS** (Standards et Réduits)

Carte nº	Nom des Localités	Nom du esponsable
PR 1	**Notre-Dame de la Paix à Suresnes**	Aulaguier
PR 2	**Les Charmilles à Noisy-le-Roi**	Vidal
PR 3	**Salle Paroissiale à Tonnay-Boutonne**	Mme Soulard
PR 4	**Union Paroissiale à Pleneuf**	Martin Ernest
PR 5	**Saint-Philibert à Vaumalter**	Martin Arthur
PR 6	**Salle Familiale à St-Meen-le-Grand**	de Montgermont
PR 7	**St-Michel au Bourg à Plerguer**	Chollet
PR 8	**St-Joseph à St-Léon-Bayonne**	Bernacby
PR 9	**St-Martin au Bourg à Betton**	Carretier
PR 10	**Patronage à Languidic**	de Kerret
PR 11	**Salle de l'Ile à Blévy et Maillebois**	Guérinot
PR 12	**Espérance de Gradignan**	Vigneras
PR 13	**La Vigilante, Villejuif**	Vaillant
PR 14	**Adm. Foyer Fl. St-Martin des Besages**	Vergy
PR 15	**U.S. Neuillaise à Nueil-les-Aubiers**	Vendée
PR 16	**Les Trinitaires de Mauléon, Chatillon/Sèvres**	Grilly
PR 17	**L'Etoile à Lencloitre**	Cornu
PR 18	**Les Ecureils de Soustons à Soustons**	Pontneau
PR 19	**Jeanne d'Arc à Gorron**	Daniel
PR 20	**Les Jeunes de Romainville à Romainville**	Pitot
PR 21	**Cité Saint-Martin à Tigy**	de Monceuit
PR 22	**Cercle Cardinal Luçon, Fismes**	Mazingant
PR 23	**Gaisse Mutuelle, Bihorel**	Marie
PR 24	**Amicale Saint-Laurent, La Garenne-Colombes**	Lindemann
PR 25	**Ass. Saint-Ernest, Vernantes**	Lechat
PR 26	**Sté Génér. de la Jeunesse, Bourgtheroulde**	Larribet
PR 27	**As. Ed. Pop. St-Pierre du Vauvray**	Labelle
PR 28	**Joyeuse Union Pontgouin**	Germond
PR 29	**Les Goélands de Biarritz**	Barran
PR 30	**Soc. Ed. Pop. Neuille-St-Pierre**	Berger
PR 31	**Notre-Dame à Notre-Dame des Monts**	Crochet
PR 32	**Alerte à Chatelaudran**	Corbel
PR 33	**Larvaudaise à Airvault**	Chauveau
PR 34	**Ass. St-Nicolas à Liffol-le-Grand**	Viard
PR 35	**As. Ed. Pop. à Doix**	Chartier
PR 36	**La Vauzelle à Retiers**	Gendrot
PR 37	**As. Sportive à Jarville-la-Malgranche**	Petitjean
PR 38	**Alouette de Saintpuits**	Caillon
PR 39	**Jeanne-d'Arc à Lanhelin**	Auger
PR 40	**Kerzalo de Lochrist**	Terrien
PR 41	**U.S. et Mus. à Vernon**	Baudet
PR 42	**Cercle Familial et Social à Vivier-au-Court**	Paris
PR 43	**Œuvres du Bois de l'Evêché à Châlons-sur-Marne**	Michel
PR 44	**Les Violettes de la Tille à Is-sur-Tille**	Delaunay
PR 45	**Union Familiale à Clichy**	Desrus
PR 46	**Saint-Jean-Baptiste à Flers**	Richard
PR 47	**Ens. Libre à Auray**	Bureau
PR 48	**Foyer Familial à Saacy-sur-Marne**	Quentin
PR 49	**Ass. Cercle de la Rive St-Pol de Léon**	Egaret
PR 50	**Ass. Ed. Pop. Saint-Pierre-sur-Dives**	Bréard
PR 51	**Familial à Boulogne-Billancourt**	Lame
PR 52	**La Garde d'Elle Le Faouet**	Ezvan
PR 53	**Ass. Cath. Chefs de Fam. à Gentilly**	Poivert
PR 54	**La Manséenne à Sainte-Maure**	Mourruau
PR 55	**La Vaillante de Montsurs à Montsurs**	Lesiourd
PR 56	**Union Sport. St-Pierrise à St-Pierre-L'Eglise**	Clot
PR 57	**Ass. des Chefs de Fam. à Coussay**	Thuot
PR 58	**Soc. Mus. Sainte-Cécile à Châtillon-Coligny**	Toffin

(A suivre.)

BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU CINÉMA

SANATS ET PRÉVENTS

Un des premiers de tous les Comités d'Organisation industriels, le C.O.I.C. a créé en son sein, une section d'entr'aide et de prévoyance sociale, ayant pour bases essentielles, l'assistance pécuniaire immédiate ou permanente, la sauvegarde et la préservation sanitaire des ressortissants de l'Industrie cinématographique, l'amélioration, avec l'aide des familles elles-mêmes, du bien-être des enfants, bref, la progression constante d'une action salutaire dans tous les domaines sociaux.

Cette Section vient d'atteindre un an d'existence. Un an durant lequel, dans un silence volontaire, elle a agi. Un an durant lequel elle a élevé un édifice utile à la communauté, œuvré dans l'unique but de servir la collectivité cinématographiqe.

Il ne convient pas, par les lignes qui suivent, de dresser le panégyrique d'un organisme complétant, sur le plan social, l'action corporative du C.O.I.C., mais de tracer le bilan d'une année d'existence constructive. Nous le ferons avec objectivité, en nous bornant, bien entendu, aux points essentiels d'un programme très étendu.

Le premier effort de solidarité sociale qu'il convenait de réaliser impliquait l'instauration d'un service auquel il incomberait de prévenir et de guérir la maladie, de contribuer aussi largement que possible à doter les professions si diverses du cinéma, d'artisans robustes et de collaborateurs sains.

Aussi le Service des sanats, prévents, maisons de repos, maisons de retraite, aérias, services de traitements spéciaux, a été l'un des premiers à fonctionner dans les locaux d l'avenue Hoche.

Les premiers travaux ont consisté à recenser les établissements des deux zones, à réunir une documentation complète, à soumettre chaque enseigne à une scrupuleuse enquête, à les classer par catégories (altitude, demi-altitude, plaine, pour hommes, femmes, enfants), par traitement pré-tuberculeux, tuberculeux (pulmonaires ou osseux), convalescents, déficients, etc...

Il a fallu conclure des accords, aplanir des difficultés administratives, réduire les délais d'admission, obtenir des priorités dans la délivrance des laissez-passer pour la zone non occupée, obtenir des réductions de tarifs, voire la gratuité complète dans les hôpitaux pour certains malades, faire octroyer des bons de textile supplémentaires pour la constitution de trousseaux. Il a fallu, enfin, faire vite, la maladie n'attendant point le bon plaisir des administrations pour stopper son évolution néfaste.

En une année, plus de cinquante cas ont été étudiés et, à ce jour, une quarantaine d'admissions ont été enregistrées dans différents établissements de plaine et d'altitude pour des séjours d'une durée indéterminée, selon les nécessités des traitements. Invariablement, la guérison complète du malade demeure l'essentiel objectif des Œuvres Sociales du C.O.I.C.

L'effort primordial à accomplir est le dépistage méthodique de la maladie, sur la plus grande échelle possible, particulièrement chez les jeunes gens, parmi lesquels on

a constaté des cas dangereux, à évolution rapide. Aussi nos efforts présents tendent-ils à organiser, dans la France entière, des séances d'examens pulmonaires.

S'il y a lieu, le malade est soumis à deux traitements successifs et après un séjour dans un premier établissement, il est dirigé sur un autre, destiné à activer sa convalescence et sa guérison.

Voici à titre d'exemples, une liste de quelques demandes examinées et satisfaites au Service sanats et prévents des Œuvres Sociales du Cinéma.

M. V..., attaché à une firme de production et de distribution, admis le 30 mars 1942 au préventorium d'altitude : « Villa Rosa » à Mégève (Haute-Savoie) en zone non occupée, en est sorti le 4 juillet 1942.

M. N..., opérateur de prise de vues, atteint de tuberculose pulmonaire, fait un stage de quatre mois et demi au sanatorium de Saint-Hilaire du Touvet (Isère), zone non occupée, et dirigé à la date du 28 juillet sur le sanatorium de Praz-Coutant (Haute-Savoie) pour un séjour en cours d'une durée indéterminée.

La jeune L..., fille d'un représentant, atteinte de tuberculose pulmonaire, est envoyée dans un sanatorium d'altitude, au Grand Hôtel des Neiges à Briançon (Hautes-Alpes), zone non occupée, le 15 avril 1942, pour une durée indéterminée. Séjour en cours.

M. B..., fils d'un exploitant, est dirigé sur le Dispensaire du Cinéma pour une série de rayons ultra-violets. (Traitement des ganglions.)

M. C..., atteint de tuberculose pulmonaire, parti au sanatorium Emile-Raux, Arnières, près Evreux (Eure), le 1er mai 1942, sera prochainement dirigé sur le sanatorium de Bligny, à Bris-sous-Forges.

M. B.., accessoiriste, relevant d'une congestion pulmonaire nécessitant un séjour de quatre mois en maison de repos, demeure du 28 avril au 27 août au préventorium de Cannes-Ecluses (S.-et-M.).

Le jeune M., fils d'une monteuse, atteint aux bronches, se voit prescrire un séjour de trois mois en aérium-préventorium, et est dirigé le 3 août sur le préventorium d'enfant de Pouancé (M.-et-L.) où il est actuellement.

La jeune A..., fille d'une ouvreuse; son état nécessitant une cure en aérium, de trois mois minimum, est envoyée à l'aérium d'Arès, bassin d'Arcachon (Gironde), le 1er juillet 1942, et s'y trouve actuellement.

La jeune D..., fille d'un exploitant, anémiée, développement très insuffisant; une cure de plusieurs mois était nécessaire, la dirigeons sur l'aérium d'Arès (Gironde), le 1er septembre.

Mlle T..., secrétaire de maison de production, affection de la colonne vertébrale. Prescription médicale d'un séjour de trois mois en aérium d'altitude. Est envoyé le 6 juillet à l'Hôtel du Grand Bec à Pralognan (Savoie), puis à la date du 1er août à l'Hôtel Altitude 2 à Saint-Martin de Belleville.

M. L..., contrôleur, état nécessitant un repos absolu et une suralimentation; prescription d'un séjour de trois mois minimum en maison de repos. Est envoyé le 3 juillet au préventorium de la Bretonnière à Saint-Cyr-sur-Loire (I.-et-L.) où il est actuellement.

M. L..., électricien de studios; atteint de tuberculose, prescription de séjour indéterminée en sanatorium de plaine. Est envoyé le 31 juillet au sana Emile-Roux à Arnières, près Evreux (Eure) où il est en traitement,

M. F.., ingénieur-chimiste, tuberculeux. en instance de départ pour un séjour de six mois au sana d'altitude Aiguille d'Ayères, plateau d'Assy (Haute-Savoie), zone non occupée.

Mme N..., attachée au C.O.I.C., atteinte de tuberculose. Admise au sana de Dreux (E.-et-L.) dirigée après un mois sur l'Hôtel-Dieu pour subir un pneumothorax, partira ensuite au sana de Bligny.

M. C.., attaché à un Centre régional du C.O.I.C., atteint de pleurésie, sera dirigé, pour y activer sa convalescence, dans un aérium de montage, pour une durée de quatre mois. Démarche en cours.

M. R..., actuellement souffrant, sera admis dans une maison de retraite dès que son état lui permettra de s'y rendre.

Ces quelques cas ont été choisis au hasard parmi tous ceux qui ont été soumis aux Œuvres Sociales et l'expérience de cette première année démontre la nécessité de pourvoir la Section d'Entr'aide et de Prévoyance du C.O.I.C. de très considérables moyens d'action. Aussi, plus que jamais, la solidarité professionnelle doit compter parmi les préoccupations essentielles des membres de la corporation.

COLONIE DE VACANCES 1941 (Août-Septembre)

CHATEAU DE LA MICHAUDIÈRE A LA FERTÉ-ALAIS

La première Colonie de Vacances des Œuvres Sociales du C.O.I.C., organisée du 10 août au 15 septembre, au Château de la Michaudière, à la Ferté-Alais, a permis l'admission pour cinq semaines de vie au grand air de 120 enfants de 6 à 14 ans, appartenant à des familles d'employés de différentes branches de l'Industrie cinématographique.

Nombre d'entre eux avaient leurs pères dans les stalags ou appartenaient à des familles nombreuses. Signalons, en passant, le cas des quatre frères et sœurs C..., qui laissaient encore à la maison trois frères en bas âge.

Le domaine de la Michaudière ayant, depuis 1939, servi à de nombreux cantonnements, se trouvait dans un état de délabrement complet. L'installation rationnelle d'une colonie impliquait non seulement une restauration totale, mais encore un aménagement complet.

Les organisateurs firent effectuer un nettoyage de fond en comble qui comportait le lessivage intégral des boiseries, plafonds, portes, parquets, suivi de la réfection des peintures et bientôt fut réalisé l'aménagement aussi confortable que possible des réfectoires, dortoirs, des chambres du personnel, des vestiaires, lavabos, cuisines, de l'infirmerie, des communs, etc...

En une période particulièrement difficile, il a fallu résoudre maints problèmes : celui de la literie, du matériel de salle-à-manger et de cuisine, celui du ravitaillement général, etc.

Tous ces travaux trouvèrent leur solution en un temps record, puisque quinze jours après la première visite des locaux, ceux-ci étaient prêts à recevoir leurs petits hôtes.

La veille de l'ouverture, la Préfecture de Seine-et-Oise délégua un inspecteur qui exprima sa satisfaction sur l'organisation qui devait permettre un très confortable séjour aux jeunes colons du Cinéma.

Ceux-ci, la veille de leur départ furent soumis, au Dispensaire du Cinéma, à une visite médicale comportant : examen général, radio, pesée, mensuration et établissement d'un carnet individuel. Cette inspection entraîna l'exclusion de quelques rares sujets atteints de lésions contagieuses. Cette première visite devait être suivie, au château de la Michaudière, d'examens réguliers les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine.

Le personnel de la Colonie, de vingt-cinq personnes, comprenait : une directrice, une surveillante générale, cinq surveillantes, un surveillant, un moniteur, une monitrice tous deux professeurs de culture physique), un comptable, une infirmière, deux lingères, un cuisinier-chef, quatre aides de cuisine, une laveuse, quatre filles de service, un homme à tout faire.

Il fut servi aux enfants des repas abondants et l'emploi du temps était étudié pour être en rapport avec l'âge de chacun. Divisés en trois groupes, ils s'ébattaient sous la conduite de moniteurs qui tenaient scrupuleusement compte de l'état physiologique de chaque sujet et des notations portées au carnet médical. L'horaire comportait des exercices de culture physique, des chants en plein air, des jeux à travers bois, des promenades, des séances de guignol, de prestidigitation, des séances cinématographiques.

La plupart des enfants augmentèrent leur poids et ce gain variait de 500 grammes à 2 kilos. Quant à l'ampleur thoracique, elle s'est également développée dans de sensibles proportions.

COLONIE DE VACANCES 1942 (Juillet-Août-Septembre)

HOTEL BEAU-RIVAGE A SAMOIS-SUR-SEINE

En dépit des difficultés, le château de la Michaudière fut aménagé pour une organisation définitive, assurant au C.O.I.C. une colonie confortable pour les années à venir. Or, en juin 1942, alors que le recensement des enfants s'opérait, les Œuvres Sociales furent avisées que la Michaudière était réquisitionnée pour héberger les enfants sinistrés de Seine-et-Oise.

Ainsi, à quelques semaines de la date fixée pour l'admission du premier contingent, il fallait repartir à zéro, réorganiser intégralement une colonie à une époque où les difficultés s'étaient considérablement aggravées.

Tous les locaux susceptibles de convenir à une colonie de vacances étaient, soit utilisés aux mêmes fins par d'autres organismes, soit réquisitionnés par les troupes d'occupation. La literie, le matériel et tout ce qui était nécessaire à la vie collective de quelques cent cinquante enfants était, comme l'on pense, encore plus difficile à obtenir que l'an passé. Quant au linge, il semblait vain de songer à s'en procurer.

Il importait cependant de surmonter tous les obstacles. Trois cents enfants comptaient sur leur cure annuelle de soleil et de plein air; il ne pouvait être question de déclarer forfait.

Les investigations furent poussées dans toutes les régions, plus de vingt domaines furent visités et sollicités, jusqu'au jour où les organisateurs obtinrent des troupes d'occupation la levée de réquisition de l'Hôtel Beau-Rivage, à Samois-sur-Seine.

Cet établissement jouissait d'une situation privilégiée en bordure de Seine et à l'orée de la forêt de Fontainebleau. Son agencement existant permettrait une installation rapide, quelques travaux de restauration furent cependant nécessaires et menés à bonne fin.

Le problème du couchage et du matériel trouva également sa solution, après de laborieuses démarches auprès d'administrations compréhensives et le 20 juillet 1942, les cent cinquante enfants du premier contingent prenaient possession de l'Hôtel Beau-Rivage qui, depuis longtemps, n'avait connu une telle animation.

Ce premier contingent termina son séjour le 19 août et, dès le lendemain, cent cinquante autres garçons et fillettes, parmi lesquels se comptaient vingt-quatre jeunes colons envoyés par le Syndicat des Directeurs de Cinémas du Nord de la France, arrivaient à Samois pour y séjourner jusqu'au 20 septembre.

1941 enregistra l'admission de cent vingt enfants, 1942 en agréa trois cents, 1943 doit permettre davantage encore et les Œuvres Sociales du C.O.I.C. aspirent à réaliser, dans un avenir très proche une vaste colonie modèle, où seront admis garçons et filles de tout âge des artisans de la puissante Industrie cinématographique, et quel que soit leur nombre.

(à suivre)

RAYMOND ARTUS
présente
LE VOILE BLEU
Scénario de FRANÇOIS CAMPAUX Réalisation de JEAN STELLI

Le voile bleu est interprété par :
GABY MORLAY - ELVIRE POPESCO - ALERME - CHARPIN
AIME CLARIOND de la COMÉDIE FRANÇAISE LARQUEY - MARCELLE GENIAT - GEORGES GREY
FUSIER GIR - RENEE DEVILLERS - DENISE GREY - FRANCINE BESSY
JEAN CLARIEUX - PIERRE JOURDAN - CAMILLE BERT - ROQUEVERT
MARCEL VALLEE - MARTHE MELLOT - PRIMEROSE PERRET.
Production : COMPAGNIE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE
Distribution : CONSORTIUM DU FILM (ZONE OCCUPÉE)
Lyon Marseille : PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

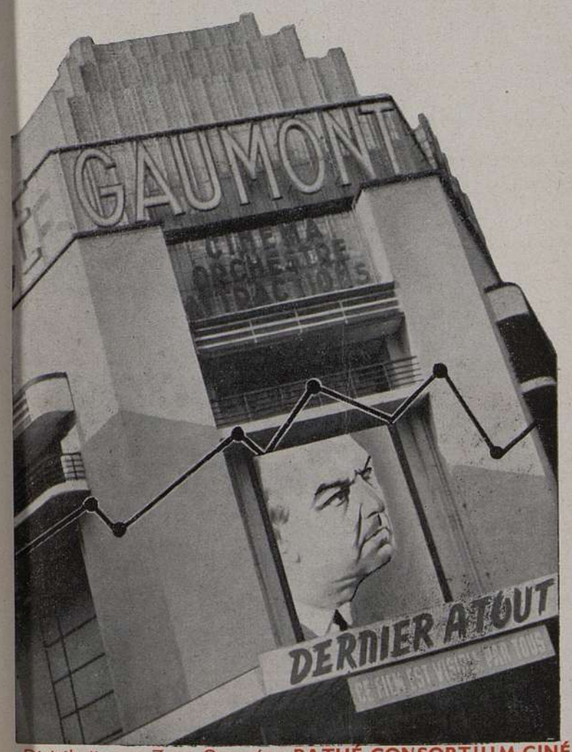

C.F.
ESSOR CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAIS
7 jours
Dernier atout 818.453!
Précédent Record 740.382 fr.
Comme le Gaumont vous battrez vos propres records
en programmant
DERNIER ATOUT

Distribution en Zone Occupée : PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA - Zone N.-O. : LOYE à LYON et RACHET à MARSEILLE

ADMINISTR.-RÉDACTION
29, rue Marsoulan, Paris (12e). Tél. : DIDerot 85-35 (3 lignes groupées). Adresse télégraphique : LACIFRAL, Paris. Compte chèques postaux : n° 702-66, Paris. Registre du Commerce, Seine n° 216-468 B

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE
BI-MENSUEL

N° 51 — 24 OCTOBRE 1942 — 12 Fr.

ABONNEMENTS
France et Colonies : Un an 180 fr. — *Union Postale* : 300 fr. — *Autres Pays* : 375 fr. — Pour tous changements d'adresse, nous envoyer l'ancienne bande et QUATRE francs en timbres-poste.

MICHEL SIMON A PARIS

La Presse parisienne a salué, mardi matin, l'arrivée à la gare de Lyon de Michel Simon qui vient à Paris pour tenir un rôle important dans « Val d'Enfer », l'une des prochaines productions de Continental Films.

RÉOUVERTURE DE «L'EDEN CINÉMA» A NIORT

Niort. — Détruit par un incendie, voici maintenant trois ans, l'Eden-Cinéma de Niort, que dirige son propriétaire, M. H. Senné, vient de faire sa réouverture. Les circonstances avaient retardé jusqu'à ce jour la remise en état de cette belle salle qui contient 1.000 places et est désormais munie de tous les perfectionnements de technique et de confort. Doté d'une très belle scène, l'Eden donne également des spectacles de théâtre.

PRÉSENTATION DE "PROMESSE A L'INCONNUE" A RENNES

Signalons l'heureuse initiative de la C.P.L.F.-Gaumont, qui a fait une *présentation corporative* de *Promesse à l'Inconnue*, à Rennes, le mardi 20 octobre. Les Directeurs de la région sont venus nombreux pour juger de la valeur de ce film, qui poursuit son exclusivité au Colisée de Paris.

DANS TOUTE LA FRANCE, L'EXPLOITATION INAUGURE BRILLAMMENT LA NOUVELLE SAISON CINÉMATOGRAPHIQUE 1942-43

"L'ASSASSIN HABITE AU 21" RÉALISE PARTOUT DES RECORDS DE RECETTES

Il a été indiqué, dans un précédent numéro du Film, *les premiers et magnifiques résultats d'exploitation réalisés en exclusivité au Biarritz, à Paris, par la production Continental* L'Assassin habite au 21. *Après dix semaines de passage dans cette belle salle des Champs-Elysées, à capacité réduite* (504 *places seulement*), *il ressort que* 115.000 *spectateurs ont vu ce film et que près de trois millions de recettes ont été déjà réalisés.*

La réussite de L'Assassin habite au 21, *en province, est aussi brillante. Dans toutes les salles où il a été projeté, ce film record a obtenu des résultats dépassant toutes les prévisions.*

A Lyon, *à la Scala* (*salle de* 1.808 *ne jouant que six jours par semaine comme toutes les salles lyonnaises*), *la première semaine de* L'Assassin habite au 21 *a donné une recette de* 210.714 *fr.* 60 *représentant* 17.516 *entrées. Tous les records de cette salle sont de loin battus.*

A Marseille, *la première semaine d'exclusivité au tandem Majestic-Studio a donné une recette de* 526.269 *francs représentant* 46.547 *entrées* (*l'ancien record était de* 312.000 *francs*).

A Toulouse, *pendant les deux semaines d'exclusivité aux Variétés, on a compté* 14.816 *entrées représentant une recette de* 508.325 *fr.* 80 (*records de cette salle battus de très loin*).

A Toulon, *la première semaine au Casino a donné une recette de* 200.777 *francs, nouveau record.*

Enfin, à Nice, *où ce film a débuté le* 15 *octobre au tandem Paris-Palace-Forum, les recettes, dès le premier jour, ont atteint un résultat jamais encore réalisé. Des reprises de* L'Assassin habite au 21 *sont assurées partout où il a été projeté, car seules des obligations antérieures de programmation ont empêché les premières exclusivités de se prolonger davantage.*

Signalons enfin qu'à Paris, depuis le 16 *octobre,* L'Assasin habite au 21 *est donné en plus du Biarritz, au Français, sur les grands boulevards.*

Mireille Balin et Pierre Renoir dans **Dernier Atout,** qui remporte actuellement un très grand succès d'exploitation.
(*Photo Essor Cinématographique.*)

A MARSEILLE, EXCELLENT DÉBUT DE LA NOUVELLE SAISON

Marseille. — La nouvelle saison a été inaugurée par de très nombreuses présentations corporatives de nouveaux films distribués par la Tobis et l'A.C.E. Fernandel assista lui-même à la présentation de *Simplet*, film dont il est à la fois l'interprète et le réalisateur.

En ce début de saison, il faut surtout noter l'extraordinaire recette obtenue dans les deux salles d'exclusivité fonctionnant en tandem : le Majestic et le Studio, avec le film qui a déjà fait courir tout Paris : *L'Assassin habite au* 21. Le Majestic (930 pl.), a réalisé en une semaine 21.337 entrées, soit une recette de 269.426 fr., et le Studio, pourvu seulement de 716 places, a délivré 25.210 entrées, soit une recette de 256.843 francs.

Nomination dans la Distribution. — M. Maffre de retour d'un séjour en Afrique, est à Marseille, où il a été engagé par M. Capelier, le sympathique gérant des « Films de Provence », comme représentant pour l'ensemble de la région de Marseille.

— C'est avec beaucoup de tristesse que les milieux cinématographiques ont appris le décès, à Mallemort, de Jean Rachet, fils et collaborateur de M. Henri Rachet, les aimables directeurs de « Midi-Cinéma-Location ».

Format réduit. — Les départements du Format Réduit de l'A.C.E. et de Tobis-Degeto viennent de se réunir en une unique Société de Distribution qui a pris la raison sociale de « Comptoir Général du Format Réduit ». L'agence de Marseille a été ouverte au 52, boulevard Longchamps (tél. : N. 50.71). Cette agence est dirigée par M. Huguenet, assisté de M. Bracco, représentant technique, et de M. Lagier, délégué auprès de la clientèle. Mlle Reine Mourot s'occupera du service intérieur et donnera tous conseils utiles aux directeurs de salles. *Perruchot.*

A TOULOUSE, GRAND SUCCÈS DE "L'ASSASSIN HABITE AU 21" ET DU "PONT DES SOUPIRS"

Toulouse. — Maintenant que la période estivale est terminée, on peut faire le bilan de l'exploitation toulousaine au cours des trois mois d'été. Nos pronostics se vérifient par le fait que l'exploitation dans les quatre salles d'exclusivité de Toulouse a donné des résultats particulièrement brillants. Pour les quinze semaines qui se sont terminées le 30 septembre, les recettes totales et les recettes moyennes hebdomadaires sont, dans l'ordre :

	Recette totale des 15 semaines d'été		Recette moyenne hebdomadaire	
Plaza	2.407.449	»	.....	160.563 »
Trianon ..	2.161.927	»	.....	144.128 »
Variétés ..	2.089.497	»	.....	139.299 »
Gaumont .	1.896.542	»	.....	126.436 »

Le début de la nouvelle saison cinématographique 1942-1943 a été marqué par la sortie, le 17 septembre, aux Variétés, du film de la Continental, *L'Assassin habite au* 21 qui a tenu l'affiche deux semaines en y réalisant la recette record de 298.658 fr. la première semaine, et 210.000 francs la seconde.

Signalons, également, le succès, au Gaumont-Palace, du film italien, *Le Pont des Soupirs*, qui

La foule se presse aux Variétés de Toulouse pour aller voir **L'Assassin habite au 21.** (*Photo Tobis.*)

a totalisé une recette de 225.000 francs en une semaine.

AU C.O.I.C.

C'est M. Paul Joly, Chef du Service d'Exportation du C.O.I.C. qui assure l'intérim de la direction du Sous-Centre de Toulouse du C.O.I.C. en remplacement de M. Maurice Gagnol qui, comme on le sait, a donné sa démission de ce poste pour occuper une nouvelle fonction dans notre industrie.

DANS L'EXPLOITATION

= Nous avons annoncé dans un précédent numéro du *Film* la nomination de M. Albert Guillaume comme assistant à la direction du Plaza. Voulant prouver à ce jeune toute la satisfaction qu'il a donnée dans ses fonctions, M. Bourdale, Directeur-Administrateur de la Société Cinéssor, qui exploite le Plaza, vient de confier à M. Guillaume, l'emploi de Chef de Poste de cette salle.

= C'est par erreur qu'il a été imprimé dans le numéro du *Film* du 27 septembre dernier, que la plus forte recette de la période considérée avait été réalisée avec *Topaze* au Plaza. C'est du film *Sixième Etage* qu'il s'agissait : il a réalisé au Plaza, du 9 au 15 juillet, la recette de 210.659 fr.

DANS LA DISTRIBUTION

= M. Darmon, le sympathique animateur de Virgos Film, vient de traiter avec la S.N.E.G. les importantes sorties suivantes sur Toulouse : en novembre, *Romance à Trois*, au Trianon ; en décembre, toujours au Trianon, *Le Lit à Colonnes;* en janvier, au Gaumont, *Lettres d'Amour*, et en février, également au Gaumont, *Yamilé sous les Cèdres.*

= La Société Industrie Cinématographique a présenté au Cinéac les 12, 13 et 14 octobre, devant les exploitants de la région, *Croisières Sidérales, L'Homme qui Joue avec le Feu* et *Le Mariage de Chiffon.*

Roger Bruguière.

Suis-je un Criminel ? a attiré pendant deux semaines un nombreux public au Normandie de Paris.
(Photo Tobis.)

« FRANCE-ACTUALITÉS » EN AFRIQUE FRANÇAISE

C'est à M. André Hugues, très connu et apprécié dans la radiodiffusion algérienne, qu'a été confié le soin de diriger l'agence de distribution que la nouvelle société « France-Actualités » vient de créer à Alger avec des sous-agences à Tunis, Casablanca et Dakar. En plus des filiales de distribution, des centres de reportage ont été montés dans ces villes avec des opérateurs éprouvés. Des éditions spéciales de films sont prévues pour l'Afrique française.

R. de Bos.

= Les Sélections Cinématographiques du Sud-Ouest, dont Mme LECLERC dirige l'agence toulousaine, viennent de présenter aux exploitants la nouvelle production Francinex : *Le Songe de Madame Butterfly, Manon Lescaut, La Fille du Corsaire* et *Roses écarlates.*

A NANCY, GRAND SUCCÈS DE " LA DUCHESSE DE LANGEAIS "

Nancy. — La saison estivale s'est terminée en pleine réussite confirmant ainsi son rendement général qui fut *excellent*. Les soirées de ces dernières semaines furent cependant moins convainquantes de l'avis unanime des directeurs nancéens.

C'est au « Majestic » qu'un nouveau record vient d'être réalisé avec 203.723 fr. 60 pour les deux semaines d'exclusivité de *La Duchesse de Langeais* (publicité légèrement intensifiée par distribution de prospectus). C'est donc avec cette production et celle de l'A.C.E.-UFA : *La Danse avec l'Empereur*, que « Le Majestic » s'est adjugé ses deux meilleurs résultats.

C'est, par ailleurs, avec une reprise de *Narcisse* (121.000 fr. en une semaine), et une première vision de *Yamilé sous les Cèdres* (106.000 fr. en une semaine) que le « Pathé » a vu ses recettes atteindre leur maximum de la période estivale.

Quant à « L'Eden », il connut surtout un gros succès avec *Panique au Cirque* (85.000 fr. en une semaine), ainsi qu'avec une excellente seconde vision de *La Fin du Jour*. Mentionnons, également, l'exclusivité de deux semaines d'*Opérette*.

La saison d'hiver s'ouvre actuellement avec *L'Assassin habite au* 21, au Majestic, toujours dirigé par M. Mayet ; *Remorques*, à L'Eden (direct. : M. Thiébault), et *Boléro*, au Pathé, sous l'habituelle direction de M. P. Jung.

La petite exploitation a très bien figuré tous ces derniers mois.

M. J. Keller.

Fernandel dans **Simplet**, qui, en cinq semaines, a réalisé à l'Olympia de Paris, une recette d'un demi-million.
(Photo Continental.)

AVIGNON

Avignon. — Au **Vox**, on a présenté les films suivants qui, dans l'ordre des recettes, se classent ainsi : *Tarass Boulba* (reprise), *Ménage Moderne* avec Lilian Harvey, *Pension Jonas*, film curieux qui a attiré le public et l'a conquis par son originalité, *Les Hommes sans Peur* avec Jean Murat, *Monsieur Coccinelle* avec Larquey.

Au **Palace**, toujours dans l'ordre des succès, ont été présentés : *Napoléon Bonaparte*, reprise de la version sonore et parlante du célèbre film d'Abel Gance, *Lumière dans les Ténèbres, Madame Sans-Gêne* (reprise). Cette salle annonce *Dernière Aventure*.

On espère toujours pour très prochaines les réouvertures du **Rex** et du **Capitole**.

E. L. Fouquet.

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES DE PATHÉ CINÉMA AURONT LIEU LE 29 OCTOBRE

Les Assemblées générales extraordinaires plénières et les Assemblées spéciales qui avaient été convoquées pour se tenir le 1er octobre 1942 n'ayant pu délibérer valablement à défaut d'obtention du quorum requis par la loi, Messieurs les Actionnaires sont convoqués à de secondes assemblées qui seront tenues à Paris, 19, rue Blanche, dans l'une des salles de la Société des Ingénieurs Civils, le jeudi 29 octobre 1942, savoir : 1° première Assemblée générale extraordinaire plénière, à 14 heures 2° deuxième Assemblée générale extraordinaire plénière ; 3° Assemblée spéciale des actionnaires de capital (A et B) ; 4° Assemblée spéciale des actionnaires de catégorie A ; 5° et Assemblée spéciale des actionnaires B.

Chacune de ces réunions à l'issue de la précédente.

Leurs ordres du jour sont les mêmes que ceux des premières assemblées du 1er octobre.

Les dépôts préalables de titres au porteur, de certificats d'actions nominatives et de pouvoirs seront reçus dans les mêmes conditions que pour les précédentes réunions, jusqu'au 24 octobre 1942.

Les dépôts effectués en vue des réunions du 1er octobre et maintenus restent valables pour les assemblées du 29 octobre. Il en sera de même sous condition de maintien des immobilisations de titres correspondants, des pouvoirs conférés à l'occasion des réunions du 1er octobre.

Les Actionnaires peuvent demander une carte d'admission jusqu'au 24 octobre, soit au siège social, soit à l'un des Etablissements domiciliateurs ; ces cartes pourront être retirées le jour des réunions.

Louis Daquin réalise pour la Société Francinex un grand film policier, **Le Voyageur de la Toussaint**, dont la vedette est l'excellente actrice italienne Assia Noris. La voici photographiée au Studio Photosonor, entourée de M. G.-V. Sampieri, délégué de la Cinématographie Italienne, de son metteur en scène, de M. Chabert, producteur du film et de M. Laurla.
(Photo Francinex.)

" L'ASSASSIN A PEUR LA NUIT " AU TRIOMPHE ET A L'IMPÉRIAL

Par suite d'engagements antérieurs, le film : L'Assassin a Peur la Nuit, *a dû quitter en plein succès l'affiche du Cinéma Madeleine où, pendant six semaines, le public s'est pressé en foule pour voir cette excellente réalisation.*

Depuis le 21 octobre, le film poursuit sa brillante carrière sur les Boulevards à L'« Impérial » et aux Champs-Elysées, au « Triomphe ».

Veuillez noter que

LE TOUT CINÉMA 1943

est en préparation

L'ÉDITION 1942 EST ÉPUISÉE

Directeur Clément Guilhamou
19, rue des Petits-Champs - RIChelieu 85-85

LE TRAVAIL DANS LES STUDIOS

BOULOGNE

LA BONNE ETOILE (Optimax). *Réal. :* Jean Boyer. *Int. :* Fernandel, Janine Darcey, Carette. *Commencé le :* 14 sept. 42. *F. T. :* N° 49.

BUTTES-CHAUMONT

LE COMTE DE MONTE-CRISTO (Régina). *Réal. :* Robert Vernay. *Int. :* P. R.-Willm, Michèle Alfa, Aimé Clariond. *Commencé le :* 15 août 1942. *F. T. :* N° 47.

LE BIENFAITEUR (Régina). *Réal. :* Henri Decoin. *Int. :* Raimu, Suzy Prim, Jacques Baumer, Larquey. *Commencé le :* 7 sept. 1942. *F. T. :* N° 48.

RETOUR DE FLAMME (Général Film). *Réal. :* Henri Fescourt. *Int. :* Renée Saint-Cyr, Denise Grey, André Brulé. *Commencé le :* 23 sept. 1942. *F.T. :* N° 50.

ÉPINAY-ÉCLAIR

GOUPI MAINS-ROUGES (Minerva). *Réal. :* Jacques Becker. *Int. :* Fernand Ledoux, Blanchette Brunoy, Georges Rollin. *Commencé le :* 10 oct. 1942. *F. T. :* N° 50.

FRANÇOIS-Ier

Le METIER DE FEMME (P.A.C.). *Réal. :* Pierre Billon. (Fiche technique ci-contre).

JOINVILLE

SECRETS (Pathé). *Réal. :* Pierre Blanchar. *Int. :* Pierre Blanchar, Marie Déa, Jacques Dumesnil. *Commencé le :* 8 sept. 42. *F. T. :* N° 49.

PHOTOSONOR

LE VOYAGEUR DE LA TOUSSAINT (Francinex). *Réal. :* Louis Daquin. *Int. :* Assia Noris, Jules Berry, Gabrielle Dorziat. *Commencé le :* 25 sept. 42. *F. T. :* N° 49.

PLACE CLICHY

JEAN MERMOZ. *Réali. :* Louis Cuny.

SAINT-MAURICE

LE CAPITAINE FRACASSE (Lux). *Réal. :* Abel Gance. *Int. :* Fernand Gravey, Assia Noris, Jean Weber. *Commencé le :* 10 août 1942. F. T. : N° 47.

MADEMOISELLE BEATRICE (S.N.E.G.). *Réal. :* Max de Vaucorbeil. *Int. :* Gaby Morlay, Louise Carletti, Marguerite Deval, André Luguet, Jacques Baumer. *Commencé le :* 10 septembre 1942. *F. T. :* N° 48.

LE BARON FANTOME (Consortium). *Réal. :* Serge de Poligny. *Int. :* Jany Holt, Odette Joyeux, André Lefaur.

LE TRAVAIL EN EXTERIEURS

RÉGION BORDELAISE

ROYAN

LE BRIGAND GENTILHOMME (Burgus). *Réal. :* Emile Couzinet. *Int. :* Michèle Lahaye, Katia Lova, Jean Weber, Robert Favart. *Commencé le :* 20 sept. 42. *F. T. :* N° 49.

RÉGION PARISIENNE

SENLIS

MONSIEUR DES LOURDINES (Pathé). *Réal. :* Pierre de Hérain. *Int. :* Constant Rémy, Germaine Dermoz, Raymond Rouleau. *Commencé le :* 21 sept. 42. *F. T. :* N° 49.

MIDI

NICE

LUMIERE D'ETE (Discina). *Réal. :* Jean Grémillon. *Int. :* Paul Bernard, Madeleine Renaud, Pierre Brasseur. *Commencé le :* 17 août 1942. *F. T. :* N° 47.

MARSEILLE

DESTIN (Critérium). *Réal. :* Marc Didier et Charles Boulet. (Fiche technique ci-contre.)

Robert Vernay achève la réalisation du "COMTE DE MONTE-CRISTO" grand film d'aventures en deux épisodes, avec versions française et italienne

Le célèbre roman d'Alexandre Dumas Père a déjà inspiré plusieurs fois les producteurs de films. Après les deux versions muettes de Pouctal et de Henri Fescourt — la première réalisée vers 1917 en douze épisodes avec Léon Mathot dans le rôle d'Edmond Dantès — la seconde tournée en deux épisodes en 1928 avec Jean Angelo — et la version américaine parlante de 1938 adaptée fort librement de l'œuvre originale, voici maintenant la première version parlante française. Robert Vernay qui, après avoir longtemps été assistant et directeur de production de Julien Duvivier, réalisa récemment La Femme que j'ai le plus aimée, *met en scène cette production Régina et qui aura deux épisodes.*

C'est Charles Spaak qui a été chargé de l'adaptation du roman d'Alexandre Dumas dont il a dû condenser et simplifier l'intrigue, pour les besoins de l'écran. La troupe, rentrée de Marseille, travaille actuellement aux studios des Buttes-Chaumont.

Dans un décor rustique, représentant l'Auberge du Pont-du-Gard, nous avons trouvé Robert Vernay et son superviseur Yves Mirande. De nombreuses scènes ont été tournées ici, entre autre l'assassinat du bijoutier Johannès (Pasquali) par le propriétaire de l'auberge, Caderousse (Alexandre Rignault) *à l'instigation de sa femme* (Line Noro).

Sur le plateau voisin, le décorateur René Renoux a présidé au montage d'un grand ensemble représentant la Chambre des Pairs : d'importantes scènes s'y déroulèrent avec quatre cents figurants. Quarante-cinq décors sont prévus pour ce film, dont la réalisation doit se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'octobre; entre autres, ceux représentant l'Opéra, ses couloirs et sa scène, où tout le corps de ballet apparaîtra; la grande galerie de l'Hôtel de Monte-Cristo, où se déroulera une imposante réception et un hôtel vénitien qui servira de cadre à un bal masqué, pour lequel une figuration très nombreuse est prévue.

Le romantique Pierre Richard-Willm interprète le héros de l'aventure, Edmond Dantès; Michèle Alfa est une douloureuse Mercédès et Lise Delamare une Haydée pleine de charme.

Le Comte de Monte-Cristo *comprendra également une version italienne dans laquelle Bianca Della Corte tiendra le rôle de Haydée. Malgré ses quatre-vingt cinq ans, le grand tragédien Ermete Zacconi, l'inoubliable pape des* Perles de la Couronne, *a accepté de faire le voyage de Paris pour créer, dans les deux versions, le rôle de l'abbé Faria.*

Toute l'équipe technique, dont le directeur de production est Pierre O' Connell et le chef-opérateur Arménise, a fait un séjour à Marseille, avec les principaux interprètes, afin de tourner les extérieurs du film au château d'If même, au Pont du Gard et en mer.

Roger Désormière écrit une partition fort importante pour accompagner ce film d'aventures au sujet populaire entre tous.

Après trois semaines d'extérieurs au pays basque, Léon Mathot vient de terminer en studio "L'HOMME SANS NOM"

Trois semaines passées en plein pays basque, par un temps lumineux, qui a permis à l'opérateur Million de prendre de superbes photographies, tel est le résultat du voyage entrepris par Léon Mathot et les principaux interprètes de L'Homme sans nom. *De nombreuses scènes ont été tournées là-bas avec le concours de la population qui exécuta, notamment, des danses régionales devant la caméra.*

M. Frogerais, qui dirige la Société productrice Sigma, a bien voulu nous parler de ce voyage, lorsque nous l'avons rencontré aux studios Photosonor où la réalisation du film se poursuivait. L'Homme sans Nom *a été terminé aux studios Eclair d'Epinay, dans des décors de Roland Quignon, qui reppresentent des habitations basques, fidèle reconstitution du style régional.*

Jean Galland est le héros du sujet de Jean-Pierre Vinet, adapté et dialogué par Maurice Bessy et J.-G. Auriol. Cet artiste y interprète le rôle d'un médecin qui, accusé injustement d'un crime à la suite d'une opération malheureuse, s'est retiré du monde pour se faire oublier. La femme qu'il a jadis aimée, incarnée par Gisèle Grandpré, de passage dans le pays qu'il habite, se trouve dans une situation dramatique, sa fille ayant besoin d'une intervention chirurgicale urgente. L'ancien chirurgien, qui soigne volontiers les habitants du village, est appelé au chevet de la jeune fille. Mis en présence de son ancien amour, il se décidera, pour sauver l'enfant de cette femme, à reprendre son métier, abandonné depuis tant d'années.

Anne Laurens et Tichadel, dans **L'Homme Sans Nom.**
(Photo Sigma-Vog.)

Les autres interprètes du film sont, Alerme, maire du village, Georges Rollin, André Carnège, Gilberte Joney, Sylvie et Tichadel, qui crée une curieuse figure « d'innocent ».

PRODUCTEURS faites distribuer vos films pour la région de MARSEILLE par les FILMS CHAMPION
1, BOULE DE LONGCHAMP - MARSEILLE
Les plus hautes références professionnelles et bancaires
Adresse permanente : M. A. LE BOYTEUX, propriétaire des Films Champion - 42, rue Basse CAEN (Calvados)

Gaby Morlay incarne un rôle nouveau pour elle dans " MADEMOISELLE BÉATRICE "

Max de Vaucorbeil réalise actuellement, aux studios de Saint-Maurice, pour la S.N.E.G., Mademoiselle Béatrice, d'après un scénario original de Roger Ferdinand, adapté par l'auteur.

Gaby Morlay est l'héroïne du scénario dans lequel un jeune homme, ayant terminé ses études, ne peut se résigner à regagner sa ville provinciale et à abandonner celle qu'il aime. Sa famille, d'austère apparence, viendra le chercher à Paris, tante Béatrice en tête. Grâce à la complicité d'un vieil ami, la jolie Janette sera engagée comme secrétaire par le père du jeune homme et il ne restera plus à ce dernier qu'à convaincre les siens qu'ils sont faits l'un pour l'autre. Tante Béatrice, troublée par une passion ancienne sur le point de se ranimer, sera l'avocate toute désignée pour faire aboutir les projets matrimoniaux de son neveu.

Gaby Morlay dans ce rôle, fait d'indulgence et de sensibilité, est entourée de Louise Carletti, Marguerite Deval, Germaine Charley, André Luguet, Jacques Baumer, Jimmy Gaillard et Pierre Bertin. Durant un séjour à Moret-sur-Loing, l'atmosphère provinciale dans laquelle évoluent les personnages a pu être créée; des décors de Druard continuent l'illusion. Van Parys écrit la partition musicale de cette production dont l'opérateur est Gaveau.

Renée Saint-Cyr, épouse et mère dans "RETOUR DE FLAMME"

Un très joli rôle d'un genre nouveau pour elle a été confié à Renée Saint-Cyr par General Films dans Retour de flamme. *Elle y incarne, en effet, une épouse amoureuse d'un mari entièrement pris par des recherches susceptibles de révolutionner l'aviation moderne. Ce mari a engagé tout l'argent dont il disposait pour atteindre son but, puis il a emprunté et voudrait, afin de calmer ses créanciers, que sa femme l'aide avec sa fortune personnelle. Prise entre son amour pour son mari et le désir d'assurer l'avenir de ses enfants, la jeune femme se décidera enfin à engager ses bijoux pour sauver son mari. Fort heureusement, l'inventeur ayant mis au point sa découverte, la bonne entente régnera à nouveau dans le ménage.*

Renée Saint-Cyr a, comme partenaire, un artiste venant du théâtre, Roger Pigot, dont ce sont les débuts à l'écran; il semble bien adapté au rôle important qui lui a été dévolu. L'interprétation comprend également André Brulé, Denise Grey, Andréa Lambert, qui tourna pour la première fois dans La Femme Perdue, *José Noguéro, Henri Guisol et Tramel.*

Henri Fescourt met en scène ce sujet tiré du roman de Lauwick et adapté par Jean d'Ansenne; il a comme chef opérateur Jean Bachelet. Des décors sobrement stylisés sont de Gabutti; le directeur de production est Aimé Frapin. Les scènes d'intérieurs réalisées aux studios des Buttes Chaumont (le film ayant été commencé aux studios de Boulogne) seront suivies d'extérieurs tournés aux environs de Paris, notamment à Joinville. Cette production sera distribuée par le Consortium du Film.

Dans un cadre provençal, René Barberis a réalisé "LA CHÈVRE D'OR"

Une très importante partie de La Chèvre d'Or, *film tiré du roman de Paul Arène, a été réalisée dans le massif des Maures, aux environs de Saint-Tropez. Le metteur en scène de cette production Sirius, René Barberis, qui est originaire de la région, en connait les moindres détails, ce qui lui a permis de choisir des sites pittoresques et peu connus pour tourner de nombreuses scènes de son film. Une grande reconstitution de la Fête de l'Emir, coutume régionale, souvenir des conquêtes sarrazines, a pu être intégrée à l'action.*

L'équipe technique, dont le directeur de production était Jacques Vitry et le chef-opérateur René Colas, ainsi que les principaux interprètes, Jean Murat, Yveite Lebon, Félix Oudart, Henri Poupon, André Berval, René Génin et Maupi s'étaient installés à Saint-Tropez, où le travail fut favorisé par un temps exceptionnel.

De retour à Paris, les prises de vues ont été terminées aux studios Photosonor dans des décors de style provençal, appropriés à l'ambiance voulue par le scénario. Le sujet, accompagné d'un dialogue écrit par Pierre Bost, relate l'histoire d'un écrivain, en villégiature dans le masif des Maures qui, se basant sur une vieille légende de la région, se met à la recherche d'un trésor. Les femmes du pays se transmettent de génération en génération le secret de la précieuse cachette et la clef de l'énigme se trouve attachée au cou d'une chèvre qui paît sans malice dans la montagne. La gardienne de ce doux animal est charmante et l'écrivain, devenu amoureux, renoncera pour lui plaire à la découverte qui lui tenait à cœur au moment où ses recherches allaient aboutir.

LE BARON FANTOME

Ma Sœur Anne change de titre et s'appellera désormais *Le Baron Fantôme*, ainsi en a décidé le Consortium de Production de Films. Serge de Poligny met en scène ce scénario original dont il est l'auteur et dont l'adaptation et le dialogue ont été écrits par Jean Cocteau. Pour ce sujet romantique, des extérieurs ont été tournés en Gironde, dans les ruines du château de Rauzan; d'autres scènes seront réalisées dans la région de Senlis. L'interprétation comprend André Lefaur, Odette Joyeux, Alain Cuny, Jany Holt, Gabrielle Dorziat, Alerme, Gabrielle Fontan, Mino Burnay, Marguerite Pierry, Claude Sainval, Pérez, Diéner et Charles Vissières. Il reste encore deux rôles importants à distribuer, ce qui nous empêche de publier la fiche technique de ce film dans ce numéro.

LA BONNE ETOILE

Sur un scénario de *Jean Manse* et *Jacques Chabannes*, *Jean Boyer* a commencé un film comique : *La Bonne Etoile*, qui réunit une brillante distribution : *Fernandel, Janine Darcey, Carette, Delmont, Andrex, Clairette, André Génin, Blavette, Arius*, etc. Les extérieurs ont été réalisés pendant trois semaines à Carry-le-Rouet. D'autres scènes ont été tournées sur le vieux port à Marseille, parmi un immense concours de foule qu'un cordon de police réussit difficilement à maintenir. La troupe tourne les intérieurs aux Studios de Boulogne.

LE BRIGAND GENTILHOMME

Emile Couzinet et toute son équipe partiront prochainement pour la zone libre tourner en Avignon les très importants extérieurs de cette production Burgus Films. Michèle Lahaye, Robert Favart, Katia Lowa, Romuald Joubé et Jean Périer en interprètent les rôles principaux.

GOUPI MAINS ROUGES

Le Chef opérateur Montazel, dont nous n'avions pas été en mesure de publier le nom dans la fiche technique de ce film, enregistre les prises de vues de cette production Minerva, dont le réalisateur est Jacques Becker. Les extérieurs ont été tournés en Charente avec la participation des principaux interprètes : Fernand Ledoux, Blanchette Brunoy, Georges Rollin et Robert Le Vigan.

JEAN MERMOZ

Louis Cuny termine cet important documentaire qui fera revivre la figure énergique du grand aviateur, victime du devoir.

Francine Bessy et Gilbert Gil dans **Haut-le-Vent.** *(Films Minerva.)*

FILMS EN PRÉPARATION

NOUVEAUX PROJETS AUTORISÉS

Métier de Femme
Prod. : P.A.C.
Réal. : Pierre Billon.

Sylvie et le Fantôme
Prod. : Majestic Film.
Réal. : Jean Grémillon.

Les Hommes de l'aube
Prod. : Films Roger Richebé.
Réal. : Bernard Deschamps.

Ne le criez pas sur les toits
Prod. : S.N.E.G.
Réal. : Jean Dréville.

La Vie de Bohème
Prod. : Scalera.
Réal. : Marcel L'Herbier.

MAHLIA LA METISSE

Interrompu par la guerre, ce film va être terminé, au début du mois de novembre, aux studios des Buttes Chaumont, Walter Kapps terminera cette réalisation pour laquelle il avait tourné de beaux extérieurs en Indochine. Dita Parlo et Sessue Hayakawa reprendront leurs rôles.

NE LE CRIEZ PAS SUR LES TOITS

Jean-Bernard Luc est l'auteur de ce scénario original que Jean Dréville réalisera dans le courant du mois de novembre pour la S.N.E.G. avec, comme vedette, Fernandel.

SECRETS

Pierre Blanchar poursuit la réalisation de son premier film aux studios de Joinville, dans des décors représentant l'intérieur d'un mas provençal. Il a comme partenaire Marie Déa, dans l'interprétation de ce sujet psychologique inspiré de Tourguéniew.

LE SOLEIL DE MINUIT

Ce film, récemment autorisé, comptera dans le contingent 1941-1942, en remplacement de *La Foire aux Femmes*, projet définitivement abandonné. La Société S.U.F. produira ce fil, d'après le roman de Pierre Benoît, adapté par Pierre Léo. Bernard Roland en sera très probablement le metteur en scène.

SYLVIE ET LE FANTOME

Jean Grémillon réalisera en janvier, pour Majestic Films cette comédie d'Alfred Adam. Jacques Prévert a été chargé d'en écrire l'adaptation et les dialogues.

NOUVEAUX FILMS COMMENCES

DESTIN

Prod. : CRITERIUM
Distrib. : FILMS YOG

Genre : Drame colonial.
Réal. : Marc Didier et Charles Boulet.
Auteurs : *Scénario original* de Louis Delos; *Adapt. :* Louis Delos, Charles Boulet; *Dial. :* Charles de Peyret-Chappuis.
Musique : Henri Verdun.
Direct. de Prod. : Guichard.
Chef-opér. : Lucien.
Décors : Quignon.
Techniciens : *Assist. :* de Grenier; *Opér. :* Goreaud, Adreani, Grosseau; *Son :* Hawadier; *Script :* Irène Beckers; *Phot. :* Lemare; *Maquill. :* Dor; *Régie :* André Bertoux.
Interprètes : Jean Galland, Jean Max, Gisèle Grandpré, Aimos, Henri Nassiet, Jim Gérald, Philippe Richard, Gisèle Alcée, Dervo, Chukry-Bey, Tricard.
Cadre : France, Indochine, Amérique du Sud, Transsaharien.
Sujet : Après l'opération malheureuse de son fils, un chirurgien abandonne son métier et, pour oublier, part travailler à la construction du transsaharien. Le destin voudra pourtant qu'il soit tué alors qu'il prodiguait ses soins à un blessé.
Studios : Photosonor.
Extér. : Marseille, Colomb-Béchar, Côte d'Azur.
Commencé en extérieurs le 2 novembre 1942.

METIER DE FEMME

(titre provisoire)
Prod. : P.A.C.
Distr. : ECLAIR-JOURNAL

Genre : Comédie.
Réal. : Pierre Billon.
Auteurs : *Scénario original. Adapt. et dial. :* André-Paul Antoine.
Dir. de prod. : C.-F. Tavano.
Chef opér. : Paul Coteret.
Décors : Quignon.
Techniciens : *Opér. :* Suin, Ledru.
Phot. : Lucienne Chevert; *Script. :* de Gastyne; *Maquill. :* Bordenave; *Mont. :* Gug.
Interprètes : Annie Ducaux, André Luguet, Mony Dalmès, Tramel, Francœur, Sinoel.
Cadre : Une usine de parfums à Grasse.
Sujet : A la mort du directeur d'une usine de parfumerie, sa fille l'a remplacé et ne vit que pour son métier. Un jour, ayant rencontré un jeune peintre, elle devra s'avouer amoureuse et retourner à son métier de femme comme épouse et comme mère.
Studios : François Ier.
Extér. : Grasse.
Commencé le : 2 novembre 1942.

LA VIE DE BOHEME

Fin novembre, Marcel L'Herbier commencera aux Studios de la Victorine, à Nice, cette production Scalera, qui fera revivre à l'écran les œuvres universellement connues de Murger et de Puccini. Gisèle Pascal interprétera le rôle de Musette.

M. JEAN HUBEAU ECRIT SA PREMIERE PARTITION DE FILMS

Pour le reportage réalisé par M. Hervé Missir, avec l'équipe de Ciné-Reportages :. *Vie d'Edouard Branly*, qui fait revivre la haute et noble figure du grand savant et évoque ses principaux travaux et ses découvertes, le jeune compositeur Jean Hubeau, récemment nommé directeur du Conservatoire de Versailles, a écrit une partition musicale de grand style.

NOUVEAUX FILMS AU MONTAGE

LA CHEVRE D'OR (Sirius).
LA GRANDE MARNIERE (Les Moulins d'or).
L'HOMME SANS NOM (Sigma).
LA MAIN ENCHANTEE (Continental).

PROGRAMMES DES SALLES D'EXCLUSIVITÉ DANS LES GRANDS CENTRES RÉGIONAUX

PARIS

(La date qui suit le titre du film est celle de la première représentation.)

Aubert-Palace : *L'Arlésienne* (7 oct.). A partir du 4 nov : *Feu Sacré.*
Balzac : *Le Mariage de Chiffon* (23 sept.).
Biarritz : *L'Assassin habite au 21* (7 août).
Caméo : *L'Affaire Styx* (25 sept.).
Champs-Elysées : *Sortilège exotique* (11 septembre).
Colisée : *Promesse à l'Inconnue* (2 oct.). A partir du 4 nov. : *Feu Sacré.*
Elysées-Cinéma : *Le Chevalier Noir* (14 oct.).
Ermitage : *A vos ordres madame* (16 oct.).
Helder : *Le Mariage de Chiffon* (23 sept).
Impérial : *L'Assassin a Peur la Nuit* (2e excl.) (21 oct.).
Le Français : *L'Assassin habite au 21* (16 oct.).
Lord-Byron : *La Tosca* (1er oct.).
Madeleine : *L'Appel du Bled* (21 oct.).
Marivaux-Marbeuf : *Le Destin fabuleux de Désirée Clary* (4 septembre).
Max-Linder : *La Fausse Maîtresse* (2e vision) (23 sept.).
Normandie : *Crépuscule* (16 oct.).
Olympia : *Valse Triomphale* (16 oct.). A partir du 29 oct. : *Sergent Berry.*
Paramount : *Monsieur la Souris* (14 oct.).
Portiques : *Terre de Feu* (2 oct.).
Triomphe : *L'Assassin a Peur la Nuit* (2e excl.) (21 oct.).

BORDEAUX

14 AU 20 OCTOBRE 1942
Apollo : *Mademoiselle Swing.*
Capitole : *Les Inconnus dans la Maison* (2e sem.).
Olympia : *La Comédie du Bonheur.*
21 AU 27 OCTOBRE 1942
Apollo : *Les Frontaliers.*
Capitole : *Les Inconnus dans la Maison* (3e sem.).
Olympia : *Le Journal tombe à 5 heures.*

LYON

8 AU 14 OCTOBRE 1942
Pathé : *Boléro* (2e semaine).
Royal : *Fièvres* (3e semaine).
Scala : *L'Assassin habite au 21.*
Tivoli : *Fièvres* (3e semaine).
15 AU 21 OCTOBRE 1942
Pathé : *Le Destin fabuleux de Désirée Clary.*
Royal : *L'Ange gardien.*
Scala : *L'Assassin habite au 21* (2e sem.).
Tivoli : *L'Ange gardien.*

NANCY

15 AU 21 OCTOBRE 1942
Eden : *Le Chemin de la Liberté.*
Majestic : *L'Assassin habite au 21* (2e semaine).
Pathé : *Soyez les Bienvenus.*
22 AU 29 OCTOBRE 1942
Eden : *Le Chemin de la Liberté* (2e sem.).
Majestic : *Jenny Lind..*
Pathé : *La Neige sur les Pas.*

MARSEILLE

17 AU 23 SEPTEMBRE 1942
Odéon : Sur scène : Django Reinhardt.
Majestic-Studio : *Narcisse* (reprise).
Pathé-Rex : *Yamilé sous les Cèdres.*
24 AU 30 SEPTEMBRE 1942
Odéon : Non communiqué.
Majestic-Studio : *Ici, l'on pèche.*
Pathé-Rex : *Le Destin Fabuleux de Désirée Clary.*
1er AU 7 OCTOBRE 1942
Odéon : *Promesse à l'Inconnue.*
Majestic-Studio: *L'Assassin habite au 21.*
Pathé-Rex : *Forte tête.*
8 AU 14 OCTOBRE 1942
Odéon : *Promesse à l'Inconnue* (2e semaine).
Majestic-Studio : *L'Assassin habite au 21.*
Pathé-Rex : *Boléro.*
Etoile : *Chambre 13.*

NICE

2 AU 8 SEPTEMBRE 1942
Escurial : *La Loi du Printemps.*
Casino-Rialto : *Fièvres.*
Forum-Paris-Palace : *Sept années de poisse.*
9 AU 15 SEPTEMBRE 1942
Escurial : *La Tosca.*
Casino-Rialto : Non communiqué.
Forum-Paris-Palace : *Documents Secrets.*
16 AU 22 SEPTEMBRE 1942
Escurial : *La Tosca* (2e semaine).
Casino-Rialto : *Six Petites Filles en blanc.*
Forum-Paris-Palace : *Faux coupables.*
23 AU 29 SEPTEMBRE 1942
Escurial : Non communiqué.
Casino-Rialto : *La Piste du Nord.*
Forum-Paris-Palace : *Caprices.*
30 SEPT. AU 7 OCT. 1942
Escurial : *Yamilé sous les Cèdres.*
Casino-Rialto : *La Piste du Nord* (2e semaine).
Forum-Paris-Palace : *Caprices* (2e semaine).
8 AU 14 OCTOBRE 1942
Escurial : Non communiqué.
Casino-Rialto : *Forte tête.*
Forum-Paris-Palace : *La Folle Imposture.*
Mondial : *L'Enfer de la Forêt Vierge.*
15 AU 21 OCTOBRE 1942
Escurial-Excelsior : *Le Destin Fabuleux de Désirée Clary.*
Forum-Paris-Palace : *L'Assassin habite au 21.*
Casino-Rialto : *La Maison du Maltais* (reprise).
Mondial : *L'Homme qui joue avec Feu.*

TOULOUSE

1er AU 7 OCTOBRE 1942
Gaumont : *Chèque au porteur.*
Plaza : Non communiqué.
Trianon : *L'Empreinte du Dieu.*
Variétés : *Tempêtes.*
8 AU 14 OCTOBRE 1942
Gaumont : *Dernière Aventure.*
Plaza : Non communiqué.
Trianon : Non communiqué.
Variétés : Non communiqué.
15 AU 21 OCTOBRE 1942
Gaumont : *La Femme que j'ai le plus aimé.*
Plaza : *Nous, les Gosses.*
Trianon : *La Comédie du Bonheur.*
Variétés : *Caprices.*

NOUVELLES DE LA DISTRIBUTION LYONNAISE

= M. Georges ROUVIER, directeur général de la Location de l'Industrie Cinématographique, a confié la distribution des films de cette société pour la région lyonnaise à M. Albert DODRUMEZ.

= M. DODRUMEZ vient d'engager, à titre de représentant général, M. A. COLLIN, ex-directeur de l'agence Universal de Lyon.

= FRANCE-ACTUALITÉS vient d'ouvrir son agence 23, cours Morand.

= M. FELIX, qui était directeur de l'Agence R.A.C., vient de quitter cette société.

= M. FODOR, qui était représentant à Pathé Consortium Cinéma, est rentré chez M. Charles Palmade en la même qualité.

= M. PIERRE, propriétaire de la société de distribution Empire Films, vient de traiter la production Francinex.

= M. ROUSSEAU a été engagé comme représentant par l'agence des films Marcel Pagnol-Gaumont.

TECHNIQUE & MATÉRIEL

SUPPLÉMENT AU N° 51
DU « FILM »
24 OCTOBRE 1942 3 fr.

Abonnement annuel spécial aux numéros de TECHNIQUE ET MATERIEL
France et Colonies 25 fr.
Union postale 40 fr.
Autres Pays 50 fr.

CONSEILS AUX PROJECTIONNISTES

L'ECLAIRAGE DE SECOURS DANS LES SALLES DE CINÉMA

(d'après H. Strödecke, Film Kurier *du 24 Septembre* 1942)

Il est indispensable que les opérateurs de cabines des salles soient au courant des données du problème de l'éclairage de secours.

En Allemagne, voici quelles sont les mesures appliquées : Le générateur d'énergie formé par une batterie d'accumulateurs doit pouvoir fournir l'énergie électrique nécessaire à l'éclairage de secours pendant une durée de cinq heures, ce qui en détermine donc pour une tension déterminée, la capacité indispensable de la batterie.

L'opérateur doit connaître le régime normal de charge, et le régime de décharge au delà duquel on ne doit pas utiliser la batterie.

La puissance indiquée en ampères-heures signifie que, pendant un temps déterminé, la batterie pourra débiter une puissance et qu'elle conservera cette puissance de courant.

A titre indicatif, rappelons qu'un élément fournit seulement une tension de service de 2 volts. Ainsi, la tension totale d'une batterie de 12 éléments est de 24 volts.

La différence de tension entre les batteries de secours de différents établissements provient de l'importance de l'éclairage de secours et de sa charge.

En règle générale, l'ordre de grandeur de la tension d'une batterie est fonction de la grandeur du cinéma considéré. Il serait peu recommandable d'installer une batterie de 12 volts dans un grand établissement, car les éléments seraient très importants comme encombrement, et pour éviter toute chute de tension, on devrait donner aux câbles un diamètre très élevé.

Les batteries sont en verre moulé ou en matière plastique, les bacs en verre étant préférables pour leur facilité de nettoyage.

Dans la batterie (fig. 1), les plaques de plomb négatives sont à gauche, les positives à droite. En général, une plaque positive est reliée à deux négatives, deux positives à trois négatives, trois positives à quatre négatives. Dans les batteries à faible rendement, une plaque positive est connectée à une négative.

L'opérateur qui doit vérifier quotidiennement la batterie, doit faire attention à ce que les éléments ne se touchent pas et que la boue, précipitée dans les bacs, n'atteigne pas le bord inférieur des plaques. Ces indices révélateurs de l'état de la batterie sont les signes qui indiquent que la batterie a été chargée à une charge trop élevée, ou que la batterie est hors d'usage. La batterie en verre offre sur la batterie en matière opaque, l'avantage d'une vérification instantanée plus aisée. Il est peu recommandé de laisser l'opérateur « à moins qu'il ne soit spécialisé » toucher à la batterie, cela conduit le plus souvent à la destruction prématurée de la dite batterie.

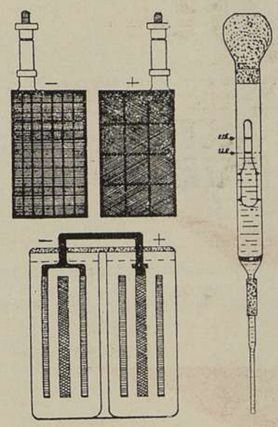

Lorsqu'on débranche la batterie du fil de rechargement et qu'on veut le rebrancher à nouveau, il faut apporter une attention particulière à ce que le pôle (négatif —) de la machine de rechargement soit branché avec le pôle négatif de la batterie. Une fausse manœuvre peut être funeste à la batterie.

Il est expressément recommandé de marquer de façon apparente les sorties de la machine de chargement. Si ce dispositif est, contrairement à la règle, démuni des signes distinctifs, voici comment l'opérateur peut déterminer la polarité :

Prendre un verre d'eau pure, demi rempli. La machine branchée on plonge les deux fils de chargement dans l'eau. Le pôle négatif est celui duquel se dégagent des bulles. Les instruments de mesure sur lesquels sont portés les signes plus (+) et moins (—) servent au même but. Si on est mal branché, l'aiguille oscille de zéro vers la gauche. Le bon branchement indique seul les pôles de chargement.

Toute bonne installation doit être munie de voltmètres et ampèremètres, de telle façon que l'opérateur puisse surveiller normalement le chargement de la batterie et puisse se rendre compte si les conditions de charge correspondent bien aux prescriptions du fabricant.

Une batterie déchargée à 1 volt 8, rechargée, atteint rapidement 2 volts et monte à 2 v. 8 à fin de chargement. A cet état, les éléments dégagent de petites bulles. Si la batterie ne monte pas au voltage 2 v. 8 et si les bulles ne se dégagent pas, il convient d'examiner d'où vient cette anomalie. Chaque élément sera vérifié, le degré de l'acide sulfurique le sera aussi à l'aide du pèse-acide vendu dans le commerce pour cet effet. Ce densimètre se compose d'un tube en verre. A l'intérieur de ce tube se trouve un flotteur qui s'enfonce plus ou moins.

Le densimètre peut contenir 40 centimètres cubes de liquide, la lecture se fait au trait atteint par le liquide.

Après rechargement de la batterie, le flotteur doit marquer 1,28, tandis qu'avant il s'enfonçait jusqu'à 1,35.

L'eau évaporée doit être remplacée par de l'eau distillée, et recouvrir toutes les plaques.

Si après rechargement le degré voulu n'est pas atteint, il faut verser dans la batterie la quantité d'acide nécessaire.

On dit en termes de métier qu'une batterie est bonne lorsque, après rechargement pour un degré d'acidité de 1,28, la tension des éléments est de 2 volts, plutôt au-dessus même de ce chiffre.

Il est bon de noter que pour les batteries fermantes, celles-ci doivent être ouvertes pendant le chargement, de manière à ce que les gaz qui se forment pendant l'opération puissent s'échapper. Les bacs doivent être clos le chargement terminé.

Si ces précautions élémentaires sont prises, les batteries auront une durée d'exploitation beaucoup plus grande que si on néglige de les appliquer.

Matériel et Fournitures pour Cinémas
RÉPARATION DE PROJECTEURS
E. STENGEL
6, Boulevard de Strasbourg. PARIS (10e) BOTZARIS 19-26
(Métro : Strasbourg-Saint-Denis)

Charbons « alternatif et continu ». Miroirs elliptiques spéciaux H.R.L. Objectifs « Hermagis » extra-lumineux. Cellules photoélectriques. Tubes optiques réglables. Lampes d'excitation, d'amplis, d'éclairage de secours. De Tungar de projection 16 et 35 mm. Tambours toutes marques. Pièces détachées Gaumont, Seg, CMCB, Pathé ABR., etc. Colle a films. Huile pour projecteurs contre bons. Courroies. Aiguilles. Noyaux. Lampes pilote. Sortie. Tableaux prix des places. Distributeurs « Rotatickets » pour billets en rouleaux à 3, 6 et 9 places. Loué. Sortie. Vestiaire. Bandes papillons. Petits films annonces à la demande. Baux choix de clichés de projection fixe en couleurs pour présentation des titres génériques, disques multicolores, etc.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Un nouvel amplificateur de puissance vient d'être présenté à Berlin par la Société Philips

La Société Philips Berlin a lancé dernièrement un amplificateur de puissance en forme de pupitre, forme appliquée, cette fois, à un ampli destiné à tous les usages en exceptant, toutefois, l'enregistrement cinématographique.

Divers modèles ont été réalisés de petite et grande puissance, les plus puissants atteignent 75 watts.

Construits comme les amplis de mixage, ils permettent la superposition des différents générateurs de fréquence audible branchés à l'ampli principal. On a prévu les bornes de raccordement pour deux micros, un pick-up, radiophonie, ligne téléphonique. L'ampli porte un régulateur totalisateur, un système antidistorsion bilatéral.

Sur les lignes de microphones se trouve un commutateur parole-musique qui permet de supprimer les distorsions sur les lignes de micro, indépendamment du timbre de l'ensemble de l'installation.

Le contrôle de son effectué sur deux étages de l'appareil antidistorsion principal, est réglé par deux boutons.

L'entrée pour le pick-up, la transmission radiophonique et le branchement réseau sont réalisés sans l'emploi de transformateurs. Les régulateurs contrôlant les trois entrées sont parallèles. Les deux branchements de micro n'ont pas de transformateurs, mais un étage de préamplification existe, dont les deux sorties sont parallèles aux trois régulateurs mélangeurs.

Le volume-contrôle des lignes micros est fourni par la variation de la tension de grille des deux lampes de préamplification correspondantes.

On peut connecter deux régulateurs à distance dits régulateurs de salle, ces deux dispositifs permettent d'opérer la superposition identiquement, comme on peut le faire avec les trois autres régulateurs cités plus haut. L'absence de transformateurs donne aux entrées micros une haute résistance, on peut donc directement brancher des micros type cristal, ou d'autres micros à haute résistance, à condition que la ligne d'arrivée n'excède pas une certaine longueur, au cas contraire, on montera comme d'habitude un transformateur compensateur.

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DU PALAIS DE CHAILLOT A PARIS

Bien que l'installation électrique du Palais de Chaillot soit adaptée à l'éclairage d'un théâtre et du palais lui-même, on ne saurait dire qu'il s'agit d'installations comparables à celles de notre industrie. Cependant, quelques points spéciaux peuvent intéresser nos spécialistes.

En voici un aperçu succinct : 900 kw. sont réservés à l'éclairage, 900 kw. sont utilisés pour les autres usages. Le courant est de forme diphasée 50 périodes.

La tension abaissée par des transformateurs sert à l'éclairage réparti sous 5 fils (4×115 V), la force motrice séparée est de 2×200 V pour les moteurs diphasés. La puissance est de 1.500 kV-A en trois groupes 500 kV-A, plus deux emplacements réservés pour deux groupes de 500 kV-A.

Aucun transformateur n'est à huile.

Les transformateurs sont à refroidissement direct dans l'air.

Les disjoncteurs à rupture dans l'air.

Les interrupteurs à haute tension à rupture dans l'air.

Les contacteurs à basse tension à coupure dans l'air.

Les transformateurs de chaque groupe sont au nombre de 2, soit 250 kV-A et 12.000 V/230 V avec point neutre accessible.

L'air chaud est évacué sur les toits, l'air froid est amené par un groupe moteur ventilateur, qui aspire de l'air filtré par un filtre à huile. Débit, 4.500 mètres cubes à l'heure, l'air froid arrive sous les transformateurs. Le groupe est muni d'un moteur asynchrone de 1 kW, tournant à 1.440 t.m., et couplé avec un ventilateur centrifuge d'un débit de 1,25 mètre cube-seconde, sous une pression de 36 mm. de hauteur. Un thermostat réglé à 35 C. placé au haut de la salle des transformateurs met en route automatiquement le moteur du ventilateur, un deuxième thermostat, réglé à 40° C actionne un signal lumineux dans la salle du gardien.

L'éclairage de la salle des transformateurs est réalisé par des appareils muraux sous 55 V de tension, fournie par un petit transfo de 230 V/55 V avec point neutre à la terre. En cas de panne, une batterie d'accumulateurs est mise en service par un inverseur automatique.

Les batteries d'accumulateurs, au nombre de 2, comportent chacune 30 éléments au plomb, capacité 630 A-h en régime de décharge durant dix heures. Le groupe de charge est constitué par un moteur asynchrone accouplé en direct à une génératrice courant continu, de 80-60 A — 60-80 volts.

A noter que le plein des bacs est fait avec l'eau de la ville, on recouvre le liquide d'une couche d'huile de paraffine.

Tous les films 35 m/m

"Kodak" Super-X
"Kodak" Plus-X
"Kodak" Super-XX
Duplicating négative et Positive
Positive pour tirage
Films 1.357 et 1.358 pour enregistr. sonore

Fabrication Française

Kodak-Pathé

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
39, Avenue Montaigne et 17, Rue François-1er
PARIS (8e) — Téléphone : Élysées 88-31
USINE A VINCENNES

FRANCE EUROPENNE. LUX RENNES. MAJESTIC BRUNE. PALAIS DES GLACES. COCORICO. FANTASIO. PALAIS DES FETES. ORNANO. FLOREAL. MONGE. TEMPLIA. LAFAYETTE. CARDINET. IDEAL. KURSAAL 12e

Un succès sans précédent :
15 salles parisiennes EN 3 MOIS ont adopté l'"ACTUAL"
UNE PRODUCTION A. CHARLIN

Olivières matériel de projection

88, Avenue Kléber, Paris (16e)

ALGER : LOISEAU : 6, rue d'Isly
LYON : FOUREL : 249, rue Duguesclin
BORDEAUX : CINÉ DIFFUSION : 33, Place Gambetta

L'ENTRETIEN

régulier et minutieux des équipements de cabine s'impose plus que jamais. Le souci d'une plus grande économie doit inciter les exploitants possèdant les appareils

ZEISS IKON

à demander à notre service technique, qui se mettra volontiers à leur disposition, tous les renseignements utiles pour la meilleure conservation de leur appareillage.

Concessionnaires Exclusifs :

ERNEMANN-FRANCE
18-20, Faubourg du Temple - PARIS
Téléphone : OBErkampf 95-64

AMPLIS

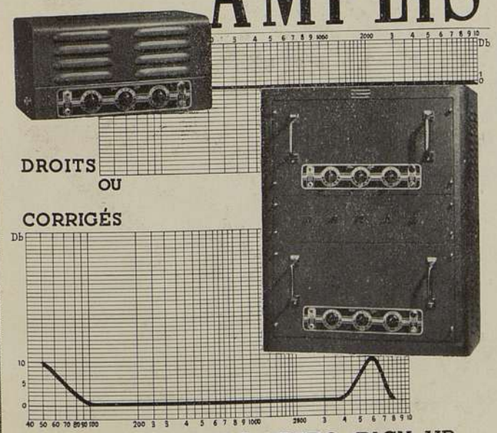

HAUT-PARLEURS, MICRO, PICK UP

FILM ET RADIO

5, RUE DENIS-POISSON. PARIS. ÉTOILE 24-62

NORMALISATION

EN FRANCE, L'AFNOR PRÉPARE DES NORMES POUR LA SENSITOMÉTRIE DES ÉMULSIONS PHOTOGRAPHIQUES

Un important projet de normes est actuellement soumis à enquête publique par l'Afnor concernant la sensitométrie des émulsions photosensibles.

Ces normes prévoient l'adoption d'une évaluation de la sensibilité des émulsions par un nouveau chiffrage en *degrés S.O.F.* (système officiel français de sensitométrie).

La base du nouveau système consiste à établir un sensitogramme et, à partir de là, à tracer la caractéristique de l'émulsion; la pente de la caractéristique étant γ, on détermine deux tangentes de pentes respectivement égales à $\gamma/5$ et $\gamma/25$ (cas des films négatifs cinématographiques) et l'on relève l'abscisse de leur intersection (voir figure) : c'est la valeur absolue de cette abscisse qui, multipliée par 10, fournit le nombre des degrés de sensibilité.

Le projet définit également d'autres éléments intéressants, tels que le voile, le contraste, la cambrure, etc. Il considère successivement les cas des émulsions négatives sur support transparent et non transparent, des émulsions positives sur support transparent et non transparent, et des émulsions inversibles.

Par ailleurs, la norme définit la limite de sensibilité spectrale (plus grande longueur d'onde pour laquelle la sensibilité est de 1/10e de la sensibilité maxima)

Non chromatisée :
$(\lambda < 0{,}52\ \mu)$;
Orthochromatique :
$(0{,}52 < \lambda < 0{,}60\ \mu)$;
Panchromatique :
$(0{,}60 < \lambda < 0{,}75\ \mu)$;
Sensible à l'infra-rouge :
$(\lambda > 0{,}75\ \mu)$.

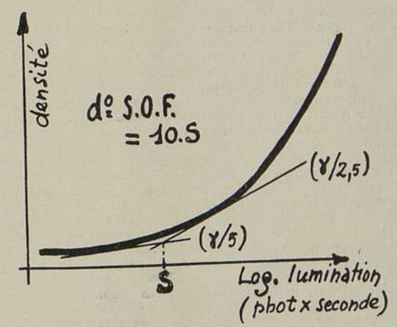

Le projet, élaboré par *M. Roulleau*, docteur ès Sciences, chef du Laboratoire d'Optique de l'Etablissement de Recherches Aéronautiques, comporte trois normes désignées A, B, C, relatives respectivement aux définitions, aux modes opératoires, et à l'expression numérique de la sensibilité.

EN ALLEMAGNE, ON A NORMALISÉ LES AMORCES DE FILM STANDARD

Parmi les normes du cinéma actuellement soumises en projet, il convient de signaler particulièrement la norme DIN. 15598 concernant les amorces des bobines de film standard.

En attendant de revenir ultérieurement sur la constitution détaillée de ces amorces, signalons que la norme prévoit trois spécifications différentes, selon qu'il s'agit de l'amorce d'une 1re bobine, de l'amorce d'une *n*eme bobine, ou de la bande finale.

Les amorces débuteront par une bande d'identification d'une longueur de vingt images comportant un dessin différent selon qu'il s'agira d'un film d'actualités, d'un documentaire ou d'un grand film : ce dessin sera de couleur différente selon le numéro de la bobine (rouge nº 1; bleu : nº 2; vert : nº 3; orange : nº 4; lilas : nº 5; blanc : nº 6).

La même bande serait prévue en fin de film avec enlèvement des bordures de perforations sur une longueur de cinq images.

En ce qui concerne les signes de passage, ceux-ci seraient constitués par des carrés de 2 mm. de côté inscrits dans le coin droit supérieur de l'image sur les 218e et 215e images avant la fin... suivis par des ronds de 2 mm. de diamètre inscrits sur les 27e à 24e images avant la fin.

PRISE DE VUES

CAMERAS

Il serait intéressant que les productions puissent toujours, en tous les cas, posséder deux caméras chargées, prêtes sur le plateau. Ceci éviterait les pertes de temps si préjudiciable à la bonne exécution du film en cours.

L'optique en service étant interchangeable, la vérification étant supposée faite avant la mise en route du film, rien ne s'oppose à ce que l'on passe alternativement d'une camera à l'autre en réserve. Ceci suppose : premièrement que le studio où tourne le producteur ait un nombre suffisant d'appareils, secondement que le producteur ait la compréhension de son propre intérêt, et consente à payer au studio les frais d'immobilisation de l'appareil immobilisé.

Cette petite révolution, car c'en est une, à faire dans les mœurs de la production, aurait une grande importance pour le respect des délais de réalisation du film.

En ce qui concerne la composition des trousses optiques, il est bien regrettable que nombre d'opérateurs ne tiennent pas la main à ce qu'une trousse optique dont ils ont la disposition, soit homogène, les objectifs étant sinon de la même marque, du moins de la même formule optique.

La non observation de cette condition explique bien des anomalies observées dans certains films où la plastique, le respect du contraste, la définition varient d'une séquence à l'autre. On pourrait s'étendre sur l'intérêt qu'offre une homogénéité du travail et l'on pourrait citer en exemple certain film, *L'Aurore*, de Murnau, où cette qualité, due au patient talent de Rosher, donna au film une valeur que ne méritaient ni le scénario, ni son développement.

ACOUSTIQUE

UTILISATION DES MIROIRS ACOUSTIQUES DANS L'ENREGISTREMENT SONORE

Des essais effectués dernièrement, pour l'amélioration acoustique d'une salle auditorium à l'École Polytechnique de Trondjheim, ont permis d'étudier le rôle des miroirs. Cette salle était dotée d'un écho directionnel gênant, d'une durée d'environ deux secondes. Un réflecteur de 2 m. 4 de hauteur et de 3 m. 60 de largeur fut placé derrière l'orateur. L'expérience montra que l'effet d'amélioration était pratiquement nul. D'autres essais utilisèrent, au lieu de ce miroir sphérique de dimensions inusitées, des miroirs de petites dimensions, placés dans les coins de l'auditoire à gauche et à droite de l'orateur.

Les résultats furent cette fois très satisfaisants, et l'acoustique de la salle gagna beaucoup en qualité.

Un autre essai effectué avec un miroir spécialement agencé au-dessus de l'orateur, donna quelques résultats dignes d'être signalés.

Il résulte donc de ce qui précède, qu'il y a là une voie qui mérite d'être retenue pour certains cas spéciaux de réglage acoustique de salles particulièrement difficiles à corriger autrement.

Il y a lieu, en outre, de signaler que l'emploi de miroirs acoustiques ne se limite pas à la salle d'audition, mais peut rendre de grands services pour l'enregistrement, notamment pour le plein air et pour la prise de sons dans des halls, théâtres, cirques, etc. L'emploi d'un type de ces miroirs a été fait en France par l'ingénieur Gérardot, mais n'a pas été suivi par ses collègues. D'autres essais furent également tentés à la Faculté des Sciences, mais il ne semble pas que dans l'un et l'autre cas on ait recherché les modifications apportées à la courbe de réponse d'un spectre sonore réfléchi. La connaissance du spectre réfléchi permettrait aux techniciens de se rendre compte des limites d'utilisation de ce dispositif.

STANDARDISATION

ENREGISTREMENT ET REPRODUCTION SONORES PAR PICK-UP

Le cinéma utilisant beaucoup le disque pour maints travaux, nous nous permettons de signaler : premièrement la très belle réalisation d'une installation complète pour 78 et 33 tours, permettant de graver et d'auditionner par pick-up. Ce matériel, dont nous reparlerons ultérieurement, a été construit et mis au point par la firme Radio-Air de Neuilly-sur-Seine. Cette construction répond aux prescriptions du cahier des charges des P.T.T. Nous nous permettons, d'autre part, d'attirer l'attention des techniciens sur le fait qu'à la suite d'une entente générale entre les constructeurs allemands, la construction de ce pays est standardisée dans toutes ses branches.

Ainsi pour que l'estampille soit donnée à un pick-up, il faut que la courbe de réponse obtenue corresponde à une courbe étalon. De même a-t-on standardisé le poids appliqué sur le disque par le pick-up par l'intermédiaire de l'aiguille, de même pour cette aiguille a-t-on limité la force latérale exercée sur les sillons, ceci dans le but d'éviter une usure anormale.

L'impédance a été aussi étudiée en ce qui touche le pick-up. Pour les essais, on a déterminé de façon précise la question des bandes de fréquences des disques d'essais. On a pour ces bandes de fréquences des disques d'essais, on a pour ces bandes donné des précisions sur l'atténuation des graves par rapport aux aiguës, et on a précisé les limites de l'atténuation sur la bande de fréquences.

Les moteurs, les platines, les plateaux ont eux aussi été étudiés.

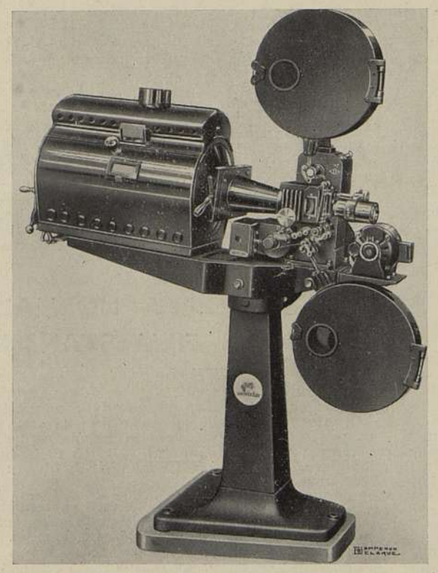

APPAREILS SONORES
" UNIVERSEL "
70, Rue de l'Aqueduc, PARIS (X^e)

CRE
320 rue Saint Honoré
Paris
OPE: 24-91
Marque déposé

CENTRALISATION DES GRANDES MARQUES

★

TOUTES FOURNITURES
POUR LA CABINE
INSTALLATIONS
SONORES

DÉPANNAGES - ENTRETIEN

★

Cabines complètes disponibles

NOUVEAUX FILMS PROJETÉS

MONSIEUR LA SOURIS

Aventure policière
avec **Raimu**

RICHEBE 106 min.

Origine : Française.
Production : Films Richebé.
Réalisation : Georges Lacombe,
Auteurs : Roman de Georges Simenon. *Adapt.* et *dial. :* Marcel Achard.
Dir. de prod. : Ed. Lepage, **Mus. :** Georges Auric. **Décor. :** Jacques Krauss. **Chef opér. :** Victor Arménise.
Interprètes : Raimu, Aimé Clariond, Aimos, Gilbert Gil, Charles Granval, Paul Amiot, Bergeron, Pierre Jourdan, Micheline Francey, Marie Carlot.
Studios : Saint-Maurice.
Sortie en excl. : Paris, 14 octobre 1942 au Paramount.

Très bonne intrigue policière fort bien conçue et réalisée, dont le mystère est gardé jusqu'au coup de théâtre final tout à fait inattendu et qui achève le film en une apothéose pour le flair et le courage d'un pittoresque clochard devenu détective amateur qu'incarne magnifiquement le grand acteur Raimu. Le film comporte d'amusants épisodes de détente dont Raimu est presque toujours le héros. Les autres interprètes sont bien, bonne atmosphère, jolie photo. L'ensemble, plutôt souriant que tragique, constitue un excellent spectacle.

M. la Souris (*Raimu*) et M. Cupidon (*Aimos*), forment un couple de clochards sympathiques et malins. M. la Souris se trouve mêlé, comme ouvreur de portières à la porte d'un cabaret de nuit, à une affaire de meurtre. Il s'approprie un portefeuille échappé des poches d'un cadavre au moment où l'auto disparaît avec son chargement macabre. L'inspecteur Lognon (*Bergeron*) et le Commissaire Lucas (*Paul Amiot*), sans vraiment le soupçonner, devinent qu'il leur cache quelque chose.

La victime est Edgar Negretti, un gros financier, qui venait de traiter une importante et délicate opération. Le secrétaire Muller (*Pierre Jourdan*), la filleule Dora (*Marie Carlot*), l'acheteur du paquet de titres Ostiny (*Gilbert Gil*), et le frère de la victime, l'inquiétant Simon Negretti (*Aimé Clariond*), sont sur la sellette. Mais M. la Souris apprend que Negretti était également collectionneur de timbres poste. C'est là qu'il découvre la vérité, avec autant d'adresse que de courage, et livre à la police éberluée le coupable en même temps que l'explication du meurtre.

LA PETITE REINE

Histoire de la bicyclette

ACE 13 min.

Origine : française. **Prod. :** Continental films. **Réal. :** Robert Le Febvre. **Mus. :** Berthomieu. **Sortie :** le 8 juillet 1942, au Caméo, avec *L'Heure des Adieux.*

Lointaines origines de la bicyclette, depuis le célérifère de 1790 et la draisienne de 1818, jusqu'à l'invention de la pédale (Pierre Michaux), de la chaine et du pneumatique par Dunlop. Scènes de la fabrication : cadre, fourche et roues ; montages à la main des quelque 800 ou 900 pièces. Rappel des grands champions : Pélissier, Leduc, Magne. La « petite Reine » a repris sa place parmi nous. Intéressant, rapide, bien fait.

LA VIE DE LA GRENOUILLE

Documentaire dhistoire naturelle

FRANCINEX 18 min.

Origine : italienne. **Prod. :** Luce. **Sortie en excl. :** Paris, le 30 septembre 1942, aux Portique, avec *Terre de Feu.*

Les métamorphoses de la grenouille, de l'œuf au tétard et à l'animal adulte. Etude de l'œuf de grenouille; apparition du tétard; formation des branchies; sommeil d'hiver dans la boue des marais.

VALSE TRIOMPHALE

Comédie musicale et sentimentale
(doublée)
avec **Maria Andergast** et **Paul Hörbiger**

TOBIS 96 min.

Origine : Allemande.
Réal. : E. W. Emo. **Aut. :** Scénario de Fr. Schzeyvogel, d'après une idée de K. Koetlin. **Musique :** Mélodies des Strauss.
Interprètes : Paul Hörbiger, Maria Andergast, Friedl Czepa, Fred Liewehr, Hans Holt, Karl Skraup, Fritz Lehmann, Gretl Theimer.
Sortie en excl. : Paris, le 15 oct. 1942, à l'Olympia.

Brillante évocation de la vie des Strauss, le père, Johann, et ses trois fils, tous musiciens et auteurs de nombreuses et célèbres valses et opérettes viennoises. Belle et riche reconstitution d'époque avec d'agréables tableaux de la vie viennoise d'autrefois : les bals et les petits restaurants en plein air du Prater. Beaucoup de musique, très gaie, vive et pimpante. Des épisodes de caractères très divers donnent au film une grande variété. Charmantes intrigues sentimentales. Remarquables exécutions d'orchestre. Bonne interprétation, très animée, avec de fort jolies femmes.

Johann Strauss (*Paul Hörbiger*), le père, passe ses jours et ses nuits à composer et à diriger sa musique et à se débattre parmi les difficultés. Il s'est juré d'empêcher ses trois fils — Johann fils (*Fred Liewehr*), Joseph (*Hans Holt*) et Edouard (*Fritz Lehmann*) — de devenir musiciens : il veut, pour eux, des carrières « convenables ». Pourtant, l'aîné, comme lui nommé Johann, devient compositeur et chef d'orchestre; le second est ingénieur, mais il cédera à son tour à l'appel irrésistible de la Musique, et son troisième frère, Edouard, à son tour, rejoindra ses frères sur les estrades.

Le père Strauss quitte la maison familiale et s'installe chez son amie Emilia Trampusch (*Gretl Theimer*), où il meurt réconcilié avec ses enfants.

A VOS ORDRES MADAME

Vaudeville
avec **Jean Tissier**

PATHE 91 min.

Origine : Française.
Production : Pathé Cinéma.
Réal. : Jean Boyer. **Auteurs :** Nouvelle d'André Birabeau : « C.H.F.R. 35 ». *Adapt. :* Jean Boyer. *Dial. :* Yves Mirande. **Mus. :** Georges Van Parys. **Décors :** Lucien Aguettand.
Chef opér. : Nicolas Hayer.
Interprètes : Jean Tissier, Suzanne Dehelly, Jacqueline Gautier, Louvigny, Alfred Adam, Duvalleix, Pierre Labry, Nane Germon, Gaby Wagner.
Studios : Pathé Francœur.
Sortie en excl. : Paris, 16 oct. 1942, à l'Ermitage.

Vaudeville habilement filmé avec une situation très drôle, un dialogue amusant et une bonne interprétation. Les quiproquos et les méprises se déroulent et s'enchainent dans une ambiance pleine d'entrain. Technique cinématographique très simple. Atmosphère de théâtre « boulevardier » parisien dans l'esprit « avant guerre ». Jean Tissier porte tout le poids de la pièce avec aisance et relief. Jacqueline Gautier est délicieuse.

Dans le ménage Dupuis, c'est Madame (*Suzanne Dehelly*), qui porte la culotte : elle est autoritaire, avare et passablement égoïste. Elle et son mari (*Jean Tissier*), rentrent de vacances à court d'argent : dans un hôtel de luxe, le seul de la région où une panne d'auto les a laissés, elle prend une chambre à 250 francs et s'y inscrivant sous le nom de comtesse de Garches, fait passer son mari Hector pour son chauffeur (pension 35 fr.).

Elle se voit courtisée par un veuf, M. Tabureau (*Louvigny*), soucieux de retrouver une mère pour ses quatre filles, tandis qu'Hector, à l'annexe avec les chauffeurs et les femmes de chambre passe de joyeux jours. Mais sa rivalité amoureuse avec Ferdinand (*Alfred Adam*), pour les beaux yeux de l'accorte Angèle (*Jacqueline Gautier*), conduit à des complications. Un vol de bijoux est découvert : on l'accuse. Tout rentre dans l'ordre finalement.

CRÉPUSCULE

Drame
(doublé)
avec **Emil Jannings**

TOBIS 97 min.

Origine : Allemande.
Prod. : Syndikat-Film Tobis.
Réal. : Veit Harlan. **Dir. de prod. :** Emil Jannings. **Aut. :** Scénario de Théa von Harbou et Curt J. Braun.
Musique : Wolfgang Zeller.
Interprètes : Emil Jannings, Paul Wagner, Maria Koppenhofer, Hannes Stelzer, Hilde Korber, Kathe Haack, Marianne Hoppe, Hélène Fehdmer.
Sortie en excl. : Paris, 16 oct. 1942, au Normandie.

Très grand et très beau film, puissamment dramatique, magistralement interprété par Emil Jannings, qui personnifie avec le relief et l'intensité d'expression propres à cet extraordinaire artiste, le personnage d'un chef d'industrie, fils de ses œuvres. Veit Harlan, le réalisateur du « Juif Süss » et de « Cœur immortel », a traité le sujet, plein de noblesse, avec beaucoup d'émotion et un réel sentiment de la grandeur : sa mise en scène évoque, avec une saisissante ampleur de style, d'une part l'atmosphère matérielle du drame : étendue et activité des usines, foules d'ouvriers, mouvement autour des haut-fourneaux et des machines; d'autre part, l'atmosphère morale du conflit qui se joue dans l'âme du fondateur de l'entreprise.

Très belle photographie, utilisant avec maitrise toutes les ressources de la lumière.

Mathias Clausen (*Emil Jannings*), d'abord petit serrurier, a fondé et développé une des plus grandes entreprises métallurgiques d'Allemagne. Il ne trouve, dans sa famille, qu'égoïsme, âpreté au gain et indifférence aux problèmes sociaux. Aide de deux familiers fidèles, il surmonte la grave crise sentimentale qui entraînait vers sa secrétaire, Alice Peters (*Hélène Fehdmer*) qui lui voue un attachement désintéressé bientôt transmué en amour. Il affronte durement l'étroitesse d'âme des siens qui veulent lui faire donner un conseil judiciaire, et peut-être même le faire interner.

Aux dernières images, libéré de sa passion pour Alice, qui a repris auprès de lui son rôle effacé de secrétaire, il lui dicte son testament par lequel, écartant les siens de sa succession à la tête de son entreprise, il la lègue à l'Etat, sûr qu'il se trouvera, parmi le personnel, un homme né pour être un maitre et qui sera son digne successeur.

NOUVEAUX FILMS PROJETÉS A PARIS PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 1942

FILMS DE LONG METRAGE

2 sept.	**Dertnier Atout** (Pathé Consortium)	Ermitage
2 sept.	**L'Assasin a peu la Nuit** (Discina)	Madeleine
2 sept.	**Leçon de Chimie à 9 heures (d)** (Francinex)	Lord-Byron
4 sept.	**Le Destin Fabuleux de Désirée Clary** (C.C.F.C.)	Marivaux-Marbeuf
4 sept.	**L'Arlésienne** (Gray Film)	Colisée
10 sept.	**Les Affaires sont les Affaires** (Eclair-Journal)	Paramount
11 sept.	**Simplet** (Tobis)	Olympia
11 sept.	**Le Drapeau Jaune (d)** (A.C.E.)	Français
12 sept.	**Sortilège exotique** (Franfilmdis)	Ch.-Elysées
23 sept.	**Le Mariage de Chiffon** (Ind. Ciném.)	Balzac-Helder
25 sept.	**L'Affaire Styx (d)** (Tobis)	Caméo
30 sept.	**La Tosca (d)** (Scalera)	Lord-Byron
30 sept.	**Terre de Feu** (Francinex)	Portiques

(d) : film doublé.

FILMS DOCUMENTAIRES

2 sept.	**Solesmes** (Pathé Consortium)	Ermitage
2 sept.	**L'Eau qui Coule** (Scalera)	Madeleine
2 sept.	**Fortofino** (Francinex)	Lord-Byron
4 sept.	**Les Lévriers** (Gray Fim)	Colisée
10 sept.	**Le Jardin sans Fleurs** (Eclair-Journ.)	Paramount
11 sept.	**Etage 540** (Eclair-Journal)	Français
12 sept.	**L'Allemagne méridionale, patrie de l'art baroque** (ACE)	Ch.-Elysées
23 sept.	**Etoiles de Demain** (Pathé Consort.)	Balzac-Helder
25 sept.	**Pêches en Méditerranée** (Ind. Ciném.)	Caméo
30 sept.	**L'Atmosphère et ses courants** (Tobis)	Lord-Byron
30 sept.	**De Proue en Poupe** (Scalera)	Portiques
30 sept.	**La Vie de la Grenouille** (Francinex)	

« France-Actualités » N° 9. (16 oct. 1942. Durée : 15 min. 13"). — *Paris :* 1° L'Extension du métro; 2° Ont-ils tort, ont-ils raison? — *Algérie :* 3° La Culture du coton. — *France :* 4° Les jardins collectifs. — *Berlin :* 5° L'Ouverture de la campagne du Secours d'Hiver. — *Le Monde en guerre :* 6° La guerre dans le Pacifique; 7° Dans le secteur central du front de l'Est; 8° Devant Stalingrad. — *Copenhague :* 9° Légionnaires danois. — *Sport :* 10° Course à pied à Paris, Bordeaux et Stockholm. — *La Visite du Maréchal Pétain en Avignon.*

« France-Actualités » n° 10 (23 octobre 1942). — *La Vie artistique :* Le Jubilé de Maurice Donnay. — *Sports :* Paris : Match de football Fives-Racing. — *Ressources :* France : Culture du riz en Camargue. Culture du tournesol. — *Le Monde en guerre :* Au Sud du Lac Ilmen. Dans le secteur de Stalingrad. La Luftwaffe à l'Est. — *Par Monts et par Vaux :* Paris : Les Salons de Paris. Espagne : Le Général Franco à Gigon. France : Course provençale. Hollande : Course de lévriers. — *France-Empire :* Paris : Le train colonial. Tunisie : Le Ramadan.

NAISSANCES

= Nous apprenons la naissance de Mlle Françoise Cerutti, fille de notre ami, le dessinateur Cerutti.

= M. Pierre, représentant aux Films Vog, est heureux d'annoncer la naissance de sa fille Claudine.

= Nous avons appris avec plaisir la naissance de Daniel Aubry, premier fils et second enfant de Maurice Aubry, le sympathique chef de publicité de la S.N.E.G.

MARIAGE

= Nous apprenons le récent mariage de Mlle Arzoumanoff, fille du directeur de l'Elysées-Cinéma, à Paris.

DEUIL

= Notre ami Jean-Bertrand Charlas, directeur des Variétés et du Palace Croix-Nivert, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Jean-Guillaume Charlas, décédé le 5 octobre. M. Charlas était l'un des pionniers de l'exploitation cinématographique et ne comptait que des sympathies dans notre corporation. Les obsèques ont eu lieu le 9 octobre, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard.

NOUVELLES ADRESSES

= M. Georges Gérardot, directeur technique de Paris-Studios-Cinéma, nous fait part de sa nouvelle adresse :
3, rue Catulle-Mendès, Paris-17e, Téléph. inchangé : GALvani 78-61.

= Les bureaux du Centre de Marseille du C.O.I.C. sont transférés depuis le 5 octobre, 36, La Canebière, tél. : Dragon 74-22.

AVIS

La Société Nouvelle des Etablissements Gaumont, attire l'attention de MM. les Critiques et Journalistes sur le fait que les Studios de Saint-Maurice, qui font partie du Groupe Gaumont, sont souvent appelés par erreur soit Studios Paramount, soit Studios de Joinville. La vraie dénomination de ces studios est Studios Saint-Maurice (Gaumont).

Le Service des Abonnements rachète les numéros du « Film » des dates suivantes :
à 6 francs l'exemplaire :

N° 1 du 15 octobre 1940.
N° 4 du 1er décembre 1940.
N° 27 du 8 novembre 1941.
N° 31 du 3 janvier 1942.
N° 35 du 28 février 1942.
N° 37 du 28 mars 1942
N° 38 du 11 avril 1942.
N° 39 du 25 avril 1942.
N° 40 du 9 mai 1942.
N° 41 du 23 mai 1942.
N° 42 du 6 juin 1942.
N° 43 du 20 juin 1942.
N° 44 du 4 juillet 1942.
N° 45 du 25 juillet 1942.
N° 46 du 8 août 1942.
N° 47 du 29 août 1942.
N° 48 du 12 septembre 1942.
N° 49 du 26 septembre 1942.

Les envoyer à « Le Film », 29, rue Marsoulan, Paris (12e) par poste comme imprimé, ou par colis postal (suivant le poids) en indiquant le nom et l'adresse de l'expéditeur.

Nous lui enverrons aussitôt un mandat couvrant le prix des numéros et les frais d'envoi.

PETITES ANNONCES

Demandes et offres d'emploi : 5 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, de salles, annonces immobilières et de brevets : 15 fr. la ligne.

Annonces commerciales pour la vente de films : 100 fr. la ligne.

Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. 50 de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Etranger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur.

DEMANDES D'EMPLOI

Sténo-dactylo, programmatrice, bonnes références, cherche place Paris, pourrait remplir autre emploi dans maison films.
Ecrire case n° 572 à la Revue.

Opérateur-électricien, 35 ans, marié, 19 ans d'expérience, ferait entretien salle et affichage, femme caissière ou ouvreuse, demande place d'avenir.
Ecrire Case n° 573 à la Revue.

Jeune femme cherche place ouvreuse ou caissière cinéma Paris ou banlieue. Sérieuses références.
Ecrire Mme Derobert, 8, impasse de la Chapelle, Paris (18e).

Ménage, opérateur caissière, cherche gérance cinéma (5 ans métier, connaissant programmation, publicité, etc.), cautionnement 75.000 fr.
Ecrire Case n° 574 à la Revue.

Ex-directrice ayant assumé seule exploitation, programmes, publicité, comptabilité, cherche direction ou gérance salle. Références premier ordre.
Ecrire Case n° 575 à la Revue.

Secrétaire générale plus de 15 ans dans même maison distribution, comptabilité, sténo-dactylo, programmation, cherche situation similaire. Haute conscience professionnelle.
Ecrire Case n° 576 à la Revue.

CINÉ-SIÈGES
Fauteuils pour Spectacles
45, Rue du Vivier, AUBERVILLIERS
FLA. 01-08

ACHATS CINÉMAS

Suis acheteur cinéma 400 à 600 places, bonne installation, région indifférente.
Ecrire Hintermann, 14, rue Charbonnet, Troyes (Aube).

Opérateur disposant 600.000 fr. comptant, cherche salle banlieue ou province pour janvier. Intermédiaire s'abstenir.
Ecrire Case n° 577 à la Revue.

Cherche salle, même fermée en location, grande région parisienne.
Ecrire Blondy, 9, rue Brunel, Paris (17e).

FILMAX
SALLE DE VISION RÉOUVERTE
Système Interlock - Matériel Western
72, Champs-Elysées, BAL. 04-89

ACHATS MATÉRIEL

Achète appareils cinéma 16 mm. ou 17 mm., 5 muet ou parlant.
Ecrire case n° 578 à la Revue.

Je cherche fauteuils et appareil de projection.
Ecrire case n° 579 à la Revue.

Achète transformateur 220/110 volts 5 à 10 ampères Pathé Junior, Super Rural ou autre 16 mm. ou 17 mm. 5, achèterais même projecteur seul.
Ecrire Delorme, à Savières (Aube).

Achetons comptant sur place toutes lanternes projections fixes à lampe incandescence 500, 1.000, 2.000 W.
Faire offres Cinéma et Publicité, 116, Champs-Elysées, Paris, Ely. 34-93.

L'OMNIA DU SPECTACLE
POUR VENDRE, ACHETER ou ÉCHANGER
Un Cinéma, un Music-Hall, un Cabaret
adressez-vous à
L'OMNIA DU SPECTACLE
Ancien Cabinet VERDIER
Maison Spécialisée
47, Rue de Maubeuge, Paris (9e)
Tél. : TRU. 84-17 R. C. 238.795 B

VENTES MATÉRIEL

A vendre, 70 fauteuils bascule dossier garni velours.
Ecrire case n° 580 à la Revue.

A vendre projecteur sonore « Idéal Rocher » portable 35 mm. avec ampli et haut-parleur, jeu de bobines en état de marche.
Victoria Electric, 5, rue Larribe, Paris (8e), Lab. 15-05.

Suis vendeur appareil cinéma 16 mm. portatif, complet.
Ecrire case n° 581 à la Revue.

A vendre 1 poste double portatif Standard Cinélux à lampe 750 Watts avec transformateur en parfait état de marche, deux amplis et un haut-parleur Opéradio.
Ecrire Jacques Rousseau, 16, rue de Ménil, Lunéville (M.-et-M.).

SCHÉMAS ET TITRES ANIMÉS 16 m/m FRED JEANNOT 86, rue de Sèvres - SÉG. 40.76 - PARIS-7e

A vendre d'occasion 2 lecteurs de son Jovo entraînés par chaîne avec cellules Pressler complet, 12 lampes excitatrices 6 volts 25 watts Osa, 1 haut-parleur de salle H.B., 12 watts modulés, lampes ampli 27, 80, 81, 250, 2 cellules Gécovalve, 2 lecteurs bronze Nalpas (fente mécanique).
S'adresser Modern-Cinéma, Champagnole (Jura).

A vendre, zone non occupée, appareil 16 mm. moderne, état neuf avec tournée.
Ecrire L. Guingand, Cinéma, à Sermoyer (Ain).

A vendre, 150 fauteuils fer et bois.
Ecrire Case n° 582 à la Revue.

Etablissements BOIDET
FONDS DE COMMERCE - 61e année
SPECIALITES DE CINEMAS
Vente - Achat - Location
76, bd Magenta, Paris Xe
BOTzaris 84-44

CESSIONS DE SALLES

+ **L'Oasis** à **Lyon,** 124, rue Léon-Tolstoï, fonds vendu par Mme Beriel à M. Droguet (25 sept. 1942).

+ **Central** à **Marseille,** 90, rue d'Aubagne, fonds apporté par MM. Edmond Roux et Henri Laynaud à Société à R. L. « Central Cinéma » (22 sept. 1942).

× **Cinéma** à **Toulouse,** 23, rue Hilaire-Pader, fonds vendu par M. Capelle à M. Charles Linon (27 sept. 1942).

+ **Eldorado** à **Aïn-Taya** (Alger), fonds vendu par Mlle Chassain à M. Robert Solva (19 sept. 1942).

+ **Mon Ciné** à **Bougie** (Constantine), rue Barbe, fonds vendu par M. Cohen-Solal à M. Aimé Femenia (13 sept. 1942).

+ **Forum** à **Bône** (Constantine), boulevard Alexandre-Papier, deux tiers indivis du fonds vendus par Sté Afr. d'Expl. Cin. à M. Jacques Lambin.

+ **Cinéma Nortais** à **Nort-sur-Erdre** (Loire-Inf.), rue Aristide-Briand, fonds vendu par M. Coutos à M. Pierre Thiellen (25 sept. 1942).

+ **Théâtre** à **Paris,** 39, boul. des Capucines, fonds vendu par M. Goldin (assisté de M. Gollner, adm. prov.) à M. Sandrini, sous réserve approbation par autorités.

+ **Tolosa** à **Manguio** (Hérault), fonds vendu par M. Escazut à M. André Brique (19 sept. 1942).

+ **Family** (avec **Bal**) à **La Pyramide** (Maine-et-Loire), com. de Trélazé, 114, rue Jean-Jaurès, fonds vendu par M. Roy à M. Cram (29 sept. 1942).

+ **Eden** à **Pontorson** (Manche), fonds vendu par M. Wendel à M. Coutant (3 oct. 1942).

+ Salle Emile-**Zola à** Lyon, 129, r. Boileau, fonds vendu par Mme Bernard et Soc. L'Unitaire à Soc. Colisée Cinéma (2 oct. 1942).

+ **Eden** à **Clichy-sous-Bois** (S.-et-O.), 207, allée de Montfermeil, fonds vendu par M. Balanger à M. Cailly (7 oct. 1942).

+ **Olympia** à **Blida** (Alger), 4, rue Chanzy, fonds vendu par M. Bonneterre à M. Ramos (25 sept. 42).

+ **L'Eden** à **Niort** (Deux-Sèvres), 8, rue de la Comédie, fonds cédé par M. F. Senne à M. Henri Senne (2 oct. 1942).

+ **Casino du Parc** à **Issy-Les Moulineaux** (Seine), 9, av. de Verdun, fonds vendu par Mme Bigeon à Sté à R. L. « Le Casino du Parc » (10 octobre 1942).

+ **Magnan** à **Nice,** 24, av. de la Californie, fonds vendu par Mme et Mlles Devot à M. Espinouse (3 octobre 1942).

+ **Rex** à **Aubusson** (Creuse), 7, rue Franche, fonds vendu par M. Clavier à M. Emile Andraud (3 oct. 1942).

+ **Tournées** à **Sainte-Sévère** (Indre) et **Saint-Saturnin** (Creuse), vendues par M. Gaultier, de Préveranges (Cher) à M. Robert Petit (19 sept. 1942).

POUR VENDRE VOTRE CINÉMA adressez-vous à une maison CONNUE - SÉRIEUSE - LOYALE
Établissements REYNALD 19, Rue Lafayette (Opéra) — TRInité 37-70 - 37-71
NOUS AVONS ACHETEURS IMMÉDIATS AUX MEILLEURES CONDITIONS PARIS - BANLIEUE - PROVINCE

Imp. LE MOIL & PASCALY, 88 cours de Vincennes, Paris. Autorisation N° 215. Le Directeur-Gérant: P. A. HARLÉ.

ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPÉENNE
34-36, av. Friedland
WAGram 88-55 - 89-50

Radio-Cinéma
79, Boul. Haussmann
ANJou 84-60

DisCina PARIS
12, Bd de la Madeleine
PARIS (9e)
OPEra 08-20

GRAY-FILM
27 rue Dumont-d'Urville
PARIS (16e)
KLEber 93-86

U.F.P.C.
UNION FRANÇAISE DE PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE
76, rue de Prony - WAG. 68-50

TOBIS
34-36, av. Friedland
WAGram 88-55 - 89-50

ACE
FORMAT RÉDUIT
16 mm., 9 mm. 5, 8 mm.
12, rue de Lubeck
KLEber 92-01

VEDIS FILMS
37, avenue George-V
PARIS ELYsées 94-03

Compagnie Commerciale Française Cinématographique
95, Champs - Elysées
PARIS (8e) BAL. 09-70

FRANCINEX
44, Champs - Elysées
PARIS (8e)
BALzac 18-74 18-75 18-76

FGM
Films Georges MULLER
17, fg. Saint-Martin, PARIS-10e
BOTzaris 33-28

Société Cinématographique
LES MOULINS D'OR
Studios François - Ier
26 bis, rue François-Ier - ELY. 98-71

LES FILMS MINERVA
Société Française de Production, Distribution Exploitation Cinématographique
S. A. Capital 5.000.000 fr.
17, Rue de Marignan
BALzac 29-00 et la suite

CONSORTIUM DU FILM
3, rue Clément-Marot
PARIS (8e)
BALzac 07-80 (lignes gr.)

SCALERA film
3 Rue Godot-de-Mauroy
OPEra 08-20

GAUMONT PRODUCTIONS
S. N. E. G.
DIRECTEUR X. REVENAZ
BALZAC 06-83 à 85
31, RUE FRANÇOIS Ier PARIS-8e

LES FILMS DE KOSTER
20, Bd Poissonnière
PARIS
PROvence 27-47
—
Les meilleurs programmes
COMPLETS

CFDF
178, Fg Saint-Honoré
PARIS (8e)
ELYsées 27-03

SOCIÉTÉ SIRIUS
40, rue François-Ier
Adr. télégr. : CINERIUS
ELYsées 66-44, 45, 46, 47

STUDIOS SAINT-MAURICE

ALBERT LAUZIN FILMS PARIS
61, rue de Chabrol, PARIS
PROvence 07-05

Société d'Exploitation des ÉTABLISSEMENTS
PATHÉ CINÉMA
6, rue Francœur (18e)
MONTmartre 72-01

DIS.PA
3, rue de Troyon
PARIS (17e)
ETOile 06-47

DPF
DISTRIBUTION PARISIENNE DE FILMS
65, rue Galilée - PARIS (8e)
ELYsées 50-82

CINÉ SÉLECTION
92, av. des Ternes
PARIS (17e)
GALvani 55-10 55-11

SUF
Société Universelle de Films
73, Champs-Élysées
PARIS (8e)
ELYsées 71-54

CINEMA de FRANCE
120, Champs-Elysées
PARIS (8e)
BALzac 34-03

C.P.L.F.
GAUMONT
49, Av. de Villiers, PARIS
WAGram 13-76

ÉCLAIR
12 rue Gaillon PARIS

MAJESTIC
36, av. Hoche, PARIS
CARnot 30-21 et 22

Les Films C. TRAMICHEL
SPC
SOCIÉTÉ DE PRODUCTIONS ET D'ÉDITIONS CINÉMATOGRAPHIQUES
55, Champs - Elysées
PARIS (8e) BAL. 07-50

LES FILMS VOG DISTRIBUTION
14 bis, avenue Rachel
MARcadet 70-96, 97

COMPTOIR FRANÇAIS DE DISTRIBUTION DE FILMS
Franfilmdis
14 bis, avenue Rachel
MARcadet 70-96, 97

ATLANTIC FILM
36, avenue Hoche
PARIS (8e)
CARnot 74-64 - 30-30

RÉALISATIONS D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE
DISTRIBUTION
49, rue Galilée - PARIS
KLEber 98-90

G.M.
Siège Social :
49, Av. Montaigne, Paris (8e)
Élysées 55-24 et la suite

Tout le matériel Cinématographique
M. ROCHER
Constructeur
CENON - VIENNE - Tél. 6
PARIS, 36 Av. OPÉRA - Téléph. 05.40

Equipements cinématographiques complets
KLANGFILM
Système KLANGFILM-TOBIS
SIEMENS-FRANCE S.A.
17, rue de Surène
PARIS (8e) ANJou 18-40

CRE
320 rue Saint Honoré
Paris
OPE: 24-91

L. T. C.
SAINT-CLOUD
LABORATOIRES LES PLUS MODERNES
19, av. des Prés
SAINT-CLOUD
MOLitor 55-56

APPAREILS SONORES "UNIVERSEL"
ÉQUIPEMENTS, MATÉRIELS pour cabines cinématographiques
70, rue de l'Aqueduc
PARIS (10e)
NORd 26-61

Compagnie Cinématographique Fumière
28, Bd Poissonnière
PARIS (9e)
PROvence 72-93

AGENCE GÉNÉRALE DU SPECTACLE
VENTES & ACHATS DE CINÉMAS
112, b. Rochechouart
Mont. 86-66

COPY - BOURSE
SCÉNARIOS et DÉCOUPAGES
130, rue Montmartre
GUT. 15-11

Cie DE TRANSPORTS
MICHAUX & GUÉRIN
TRANSPORTS EXTRA RAPIDES DE FILMS
2, RUE DE ROCROY

Rapid Universal Transport
TRANSPORTS RAPIDES DES FILMS TOUTES DIRECTIONS
2, rue Thimonnier
PARIS (9e) TRU. 01-50

CENTRE D'ENTREPOSAGE CINÉMATOGRAPHIQUE
LA COURNEUVE
110, Avenue Jean Mermoz
Tél. FLA 14-95

Service Spécial de Films
EXPRESS TRANSPORT Ltd

PIERRE FRESNAY - MARIE DÉA - PIERRE RENOIR

dans

LE JOURNAL tombe à 5 heures

mise en scène de GEORGES LACOMBE

PIERRE LARQUEY - MARCEL VALLÉE - PASQUALI - BERNARD BLIER et GABRIELLE DORZIAT

SORTIE GÉNÉRALE : 28 Octobre 1942

une production S.N.E.G.

CHARLES VANEL - CLAUDE DAUPHIN et MADELEINE ROBINSON

dans

Promesse à l'Inconnue

un film de BERTHOMIEU

HENRI GUISOL et PIERRE BRASSEUR

SORTIE GÉNÉRALE : 3 Février 1943

une production JASON

RAIMU - FERNANDEL - JOSETTE DAY

dans

LA FILLE du PUISATIER

un film de MARCEL PAGNOL

avec

GEORGES GREY - TRAMEL et CHARPIN

SORTIE GÉNÉRALE : 17 Février 1943

une production MARCEL PAGNOL

C.P.L.F.

GAUMONT

COMPAGNIE PARISIENNE
de LOCATION DE FILMS (GAUMONT)

49, Avenue de Villiers,
PARIS (17ème)